

Ma région 2050 L'avenir se construit aujourd'hui

■ Session du 18 juin 2019

■ Contribution présentée par M. Antoine CHARLOT, rapporteur général Plan Schémas Territoires

Entendues les interventions de M. Xavier Guillauma (CFDT), Mme Annie Hupé (FDSEA), Mme Regine Bruny (FNE), Mme Anne-francoise Halouze (U2P), Mme Sophie Descarpentries (GRAINE), Mme Diane Oble (CGT), Mme Valerie Berezaie (MEDEF), M. Daniel Juret (CGT-FO), Mme Marie-Jeanne Bazin (CCIR), M. Dominique Lebreton (Confédération Paysanne), Mme Florence Lacaze (CRAJEP), M. Alain Durand (Personnalité qualifiée), Mme Laurence Bessonneau (Chambre des métiers), Mme Eléonore Bleuzen (FAGE), M. Geoges Plessis (FRSEA).

Entendues les interventions M. Maurice Perrion, Président de la Commission "Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement" et M. Laurent Geraud, Vice-Président délégué "Environnement, transition énergétique, croissance verte et logement".

94 votants. Adopté par : 84 pour, 10 contre, 0 abstention.

Introduction	4
1. Partie 1 : « Ma région 2050 », une nouvelle ambition pour le territoire	6
L'investigation des futurs désirables	6
Proposition 1.1 : Affirmer l'ambition d'un futur ouvert, où tout est (encore) possible.....	7
Proposition 1.2 : S'appuyer davantage sur les signaux faibles.....	7
Proposition 1.3 : Inscrire la prospective comme un exercice continu	8
Proposition 1.4 : Favoriser l'expression de tous.....	12
La mise en récit du territoire	14
Proposition 1.5 : Proposer une construction narrative des scénarios	14
Proposition 1.6 : S'appuyer sur les artistes pour ressentir le futur	14
2. Partie 2 : Des défis d'aujourd'hui... et de demain	16
Une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé	16
Proposition 2.1 : Faire de la performance énergétique des bâtiments une priorité régionale.....	17
Proposition 2.2 : Recourir massivement aux énergies renouvelables et de récupération	18
Proposition 2.3 : Préserver et partager la ressource en eau	18
Proposition 2.4 : Promouvoir les alternatives à la voiture et soutenir les motorisations alternatives	21
Proposition 2.5 : Prévenir et réduire les quantités de déchets.....	21
Proposition 2.6 : Lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité.....	22
Proposition 2.7 : S'adapter dès maintenant aux évolutions climatiques	22
Une région plus inclusive, faites de progrès sociaux	24
Proposition 2.8 : Garantir la formation de tous, tout au long de la vie.....	24
Proposition 2.9 : Agir sur l'habitat indigne et garantir la mixité sociale des logements.....	25
Proposition 2.10 : Garantir l'accès aux soins pour tous.....	25
Proposition 2.11 : Favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans l'aménagement des espaces publics.....	26
Proposition 2.12 : Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social.....	26
Proposition 2.13 : S'appuyer sur l'éducation pour permettre à chacun d'appréhender le futur	27
Une région plus attractive qui donne envie d'investir	27
Proposition 2.14 : Développer l'économie de proximité.....	27
Proposition 2.15 : Préparer l'avenir de l'industrie	28
Proposition 2.16 : Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité.....	29
Proposition 2.17 : Impulser le développement d'une économie maritime innovante et plurielle.....	29
Proposition 2.18 : Accompagner la silver économie.....	30
Proposition 2.19 : Consolider le secteur de l'économie sociale et solidaire	31
Proposition 2.20 : Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations.....	32

Proposition 2.21 : Accompagner les usages du numérique et l'intelligence artificielle.....	32
Une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.	33
Proposition 2.22 : Renforcer la collaboration entre les territoires	33
Proposition 2.23 : Renforcer les coopérations interrégionales	33
Proposition 2.24 : Améliorer l'interconnexion du territoire	34
3. Partie 3 : L'émergence d'un nouveau « pacte territorial ».....	35
La participation des usagers.....	36
Proposition 3.1 : S'inspirer des méthodes du design thinking	36
Proposition 3.2 : Créer les conditions d'un dialogue pérenne	38
Proposition 3.3 : S'appuyer sur les Civic tech.....	40
Proposition 3.4 : Mettre en place un budget participatif.....	40
Proposition 3.5 : Proposer un dialogue structuré avec les jeunes	41
Une société civile organisée	42
Proposition 3.6 : Renouveler le contrat territorial entre la Région et ses partenaires locaux.....	42
Proposition 3.7 : Accompagner la structuration des Conseils de développement	42
4. Conclusion	44
5. Annexes	46
5.1. Les fiches validées par les Commissions	46
5.2. Le bilan des contrats de territoires.....	46
5.3. L'avis sur l'eau	46
5.4. Le benchmarking CESER.....	46

Introduction

Si la région des Pays de la Loire est aujourd'hui reconnue pour son attractivité et sa qualité de vie, elle n'en reste pas moins soumise à de nouveaux défis qu'il convient d'anticiper. Avec ses 800 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050¹, l'importance des enjeux climatiques et énergétiques, l'allongement de la durée de la vie ou encore le développement de l'intelligence artificielle...il est important que chacun puisse apporter ses idées et proposer des pistes pour préparer l'avenir. C'est l'ambition du projet « Ma région en 2050 », une démarche prospective proposée par le Conseil Régional et auquel notre assemblée a souhaité contribuer.

Pour le CESER, cette démarche poursuit trois objectifs :

- **Anticiper les mutations, pour ne pas les subir** et permettre à l'action publique de mieux comprendre les évolutions de la société.
- **Mobiliser les acteurs du territoire**, pour construire une vision positive de l'avenir et imaginer les futurs souhaitables.
- **Prioriser les actions et les investissements**, pour délibérer collectivement sur les arbitrages à effectuer et les options à retenir. Car la prospective n'a de sens que si elle parvient à être en prise directe avec l'action.

Cet avis s'inscrit dans le cadre d'une saisine envoyée par la Présidente de Région, Christelle Morançais, et qui invite le CESER à réaliser :

- Une synthèse de l'ensemble des travaux produits par le CESER à dimension prospective
- Un recensement des démarches réalisées par les Régions au niveau national
- Une proposition de méthodes innovantes d'intelligence collective

Pour y parvenir, le CESER s'est appuyé sur les études et avis publiés depuis 2015. La synthèse de ces travaux est disponible en annexe. Elle comporte 70 propositions d'actions qui visent à agir sur le territoire dès aujourd'hui, pour préparer l'avenir des Pays de la Loire. Vous trouverez dans ce rapport les contributions les plus structurantes. Le CESER s'est également appuyé sur les 29 propositions faites dans le cadre du Grand débat.

Afin de compléter ces propositions, le CESER réalise actuellement une étude intitulée « Vivre en Pays de la Loire en 2050, quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des ligériennes et ligériens dans un contexte de mutations ? », qui sera publié au 1er trimestre 2020.

Pour préparer cette contribution qui vise également à apporter un éclairage et des pistes de réflexion en vue de la préparation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement durable du Territoire (SRADDET), le CESER a fait le choix de préparer 2 contributions annexées au présent rapport sur l'eau et les territoires, 2 sujets majeurs en Pays de la Loire.

En effet, alors que seuls 9% des cours d'eau sont de qualité dans notre Région et que la question de l'équilibre des territoires reste prégnante comme l'avait révélé le CESER dans un rapport dès 2017 et comme l'a illustré la crise des gilets jaunes, Il nous a semblé utile de faire un focus sur ces

¹ Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient (méthodologie), 4,6 millions de personnes résideraient dans les Pays de la Loire à l'horizon 2050, soit 800 000 personnes de plus qu'en 2013 (Insee, 2018)

deux sujets.

A la fois en allant au fond des questions de gouvernance et en allant sur le terrain dans les territoires pour mieux analyser l'adéquation entre les besoins exprimés et la mise en place des politiques publiques, ces deux contributions complémentaires permettent d'illustrer la complexité de sujets dont les enjeux pour l'avenir de notre région sont majeurs à court terme et à 2050.

1. Partie 1 : « Ma région 2050 », une nouvelle ambition pour le territoire

La région des Pays de la Loire ne sera plus en 2050 ce qu'elle est aujourd'hui. Portée par l'augmentation naturelle de sa population, et consciente des « révolutions » écologiques, démocratiques et numériques, elle aura nécessairement changé de costume. Pour le CESER, elle ne devra pas moins en rester un espace partagé, de cohésion sociale, qui devra répondre en premier lieu aux besoins fondamentaux de ses habitants : disposer d'un logement, d'un emploi, offrir de bonnes conditions d'éducation aux enfants, proposer un cadre de vie agréable et de qualité pour tous.

Mais quelle forme va prendre la région ? Comment vivra-t-on ensemble demain ? Comment s'y déplacera-t-on ? Quels seront les moteurs de l'économie ligérienne ? Dans quelle mesure le numérique modifiera-t-il les comportements, les usages, qui nous semblent aujourd'hui si naturels ? Dans un univers en mutation accélérée, il est plus que jamais nécessaire de penser la région de demain, de fixer un cap, pour ne pas être ballottés au gré des mouvements, parfois erratiques, d'un monde qui se cherche.

Pour le CESER, cette démarche prospective doit dresser les grandes lignes d'un projet ambitieux, porteur de sens et basée sur des valeurs fortes. Il s'agit de penser une région à taille humaine, active et fonctionnelle, qui soit économe en espace et en énergie, qui optimise ses ressources, sans pour autant altérer cette alchimie singulière qui rend le territoire si plaisant à vivre.

La démarche du Conseil régional a pour objectif la construction de scénarios dessinant les futurs possibles, ainsi que les cheminements qui y conduisent en mettant en évidence les tendances lourdes de notre territoire (environnement, aménagement...). Cette méthodologie représente l'avantage de donner une vision, en simulant des situations de vie qui se veulent réelles et réalistes. Elle cadre efficacement le travail, étape par étape et permet de se projeter dans l'avenir. Toutefois, si le CESER reconnaît l'intérêt de la méthode, il souhaite porter à l'attention de la Région quelques principes fondamentaux.

L'investigation des futurs désirables

Face à l'incertitude de notre société, il n'y a pas un seul avenir à prédire mais plusieurs futurs à préparer. Si la prospective doit nous permettre d'identifier les risques potentiels et d'anticiper les besoins de la population, elle nous invite surtout à définir des scénarios désirables – Quelle avenir voulons en 2050 ? - qui donneront lieu à de véritables histoires. Dès lors, il ne faut pas chercher dans le passé l'explication de l'avenir, mais bien percevoir l'avenir comme la raison d'être du présent, quitte à définir des scénarios en rupture totale avec les choix passés.

Proposition 1.1 : Affirmer l'ambition d'un futur ouvert, où tout est (encore) possible

Pour le CESER, « l'avenir de la région n'est pas écrit »². Il est au contraire largement indéterminé et ouvert à plusieurs futurs possibles. Cela suppose de changer notre regard sur les événements et de se libérer des tabous et des contraintes mentales qui nous empêchent de penser à contre-courant, d'imaginer, de rêver et d'être original. En procédant ainsi, on arrive à trouver des solutions inédites, dont certaines peuvent apparaître irréalistes ou absurdes mais qui enrichissent la réflexion et ouvrent le champ des possibles.

Aujourd'hui, celles et ceux qui viennent avec des idées différentes sont souvent moqués et leurs propositions rejetées : « L'idée n'est pas bonne », « ça ne saurait être comme ça », « ça ne marchera jamais », « ce n'est pas comme ça qu'on a l'habitude de procéder » ...

Il est donc nécessaire d'**éviter le risque qui consiste à ne considérer que les évidences, ces « signaux forts » qui ne s'appuieraient que sur des projections mesurables**. En optant pour la prospective, la Région doit admettre qu'il est vain de rechercher, à tout prix, une précision fictive à laquelle s'est accrochée la prévision pendant longtemps. Pour le CESER, **si la prospective du savoir est nécessaire, elle doit donc nécessairement s'accompagner d'une prospective du vouloir**.

Proposition 1.2 : S'appuyer davantage sur les signaux faibles

Pour préparer le futur, le CESER préconise à la Région des Pays de la Loire de détecter et d'analyser les signaux faibles, considérés habituellement comme des faits anodins. En s'inspirant des outils de l'intelligence artificielle, l'objectif est d'identifier ces micro-changements et de les prendre en compte comme autant de « symptômes » illustratifs d'une transformation profonde de la société, dans notre manière de penser, de vivre, de consommer ou de travailler. « *Le monde nouveau est en train d'émerger à l'échelle du micro* », écrivait le philosophe Patrick Viveret³ en 2012.

Pour le CESER, ce travail vise à mettre en lumière ces « graines de changements », ces micros innovations qui germent un peu partout en Pays de la Loire autour des coopératives d'habitat, de l'habitat intergénérationnel, des bureaux nomades, du partage des véhicules ou encore de l'autoconsommation énergétique. Et notamment parmi les jeunes, les minorités et les start-ups qui réinventent sans cesse un mode d'organisation en dehors des standards habituels. On y observera nécessairement des « signaux » positifs dans les changements à entreprendre mais également des « signaux » négatifs qu'il faudra réussir à contenir.

² Cette formulation est inspirée du livre publiée par l'ancien généticien des populations Albert Jacquard, et le généticien, membre du Comité consultatif national d'éthique français, Axel Kahn. Elle signifie dans le texte que la prospective ne doit pas se limiter aux connaissances actuelles (sans quoi il s'agirait d'un exercice de projection et non de prospective)

³ Dans la conclusion de ouvrage « *Un Million de Révolutions tranquilles* »

Proposition 1.3 : Inscrire la prospective comme un exercice continu

Si la méthode des scénarios appréhende la prospective comme une occasion unique de mettre en cohérence la représentation des acteurs de la région, elle ne permet certainement pas de restituer la complexité du monde dans lequel nous vivons. Pour le CESER, elle répond même à des logiques qui, poussées à l'extrême, peuvent nuire à la créativité. Certains experts reprochent d'ailleurs à cette méthode de chercher davantage à empiler les évidences et les consensus, pour valider des concepts déjà existants, qu'à revoir nos représentations.

En outre, plus on s'éloigne dans le temps, plus le nombre de possibilités explose et plus les scénarios perdent de leur valeur. Et cette explosion survient très vite, c'est le principe même de l'incertitude. On est donc amené à devoir inclure dans les scénarios des futurs très difficiles à imaginer, et donc à faire des choix arbitraires pour ne pas multiplier les options.

Sans y apporter de méthodes nouvelles, **le CESER préconise à la Région d'inscrire la prospective régionale comme un exercice continu, fondé sur une succession d'ajustements et de corrections au fil du temps.** L'objectif est d'assurer une veille régulière sur les évolutions du territoire, et d'inscrire la prospective dans les missions de l'ORES (Observatoire régional économique et social), qui – à ce jour – ne produit que des analyses conjoncturelles et des études statistiques.

Le CESER devra participer, aux côtés des autres acteurs (chambres consulaires, chercheurs...), à cet effort de prospective, en produisant régulièrement des analyses avancées sur ce qui peut advenir et sur ce qui peut être fait au regard des situations nouvelles rencontrées sur le territoire.

Un collège régional de la prospective en Wallonie

La Région wallonne a créé en novembre 2004 un collège de la prospective qui se veut à la fois un cercle de débats et un lieu d'apprentissage collectif. Constitué de personnalités wallonnes et européennes issus à la fois de la sphère publique et de la société civile, ce Collège s'est donné pour mission d'identifier et de provoquer une ou plusieurs ruptures, afin d'inscrire aussi rapidement que possible la Wallonie dans un modèle de développement durable, attractif et conforme aux besoins de la population. Il s'agit pour ses membres d'être des acteurs « clairvoyants et enthousiastes » d'une rupture visant à réinterroger le modèle de société.

Le collège s'est illustré récemment par la création d'un Pacte sociétal, considérant que les réponses apportées aux mutations de la société ne seront que collectives.

Pour en savoir plus : <http://www.college-prospective-wallonie.org>

La prospective au sein du CESER Auvergne-Rhône Alpes

Le CESER Auvergne/ Rhône Alpes a inscrit la méthodologie basée sur des scénarios exploratoires et prospectifs comme un exercice continu dans l'élaboration de ces travaux. Ainsi, plusieurs travaux du CESER ont utilisé cette méthode notamment le projet la montagne, l'industrie du futur et les villes moyennes à l'horizon 2050. Il élabore plusieurs scénarios territoriaux, globaux et contrastés. La méthode utilisée par le Ceser s'appuie sur la méthode des scénarios développée par le groupe futuribles et utilisée pour «2025 : visions pour Rhône-Alpes ».

La mise en œuvre de cette méthode se déroule en 5 phases :

- La première phase consiste à identifier des variables-clefs pour Rhône-Alpes, des variables de contexte, externes à la région mais qui s'imposent à Rhône-Alpes et des variables internes, dont le caractère est propre à Rhône-Alpes.
- La deuxième phase se traduit par la rédaction et la validation, pour chacune de ces variables, d'une fiche dite « fiche variable » comprenant :
 - la définition de la variable
 - les indicateurs d'évolution de cette variable
 - la rétrospective d'évolution de la variable depuis 20 ans
 - 3 à 5 hypothèses d'évolution de la variable à l'horizon 2040.
- La troisième phase permet le regroupement des variables en sept composantes et la construction de 3 à 5 micro-scénarios par composante, construits à partir de la combinaison d'hypothèses.
 - Les composantes sont les suivantes :
 - Contexte international
 - Organisation du territoire
 - Cadre de vie
 - Hommes- Activités
- La quatrième phase, c'est la construction à partir de la combinaison des micro-scénarios élaborés précédemment, de quatre scénarios globaux du territoire régional et de quatre scénarios de contexte.
- La cinquième phase permet d'identifier les enjeux et les leviers des scénarios ainsi que les principaux enseignements. Elle consiste également à mesurer le lien, le degré de fragilité et le degré de résistance des scénarios de territoire retenus aux scénarios de contexte.

Dans le même esprit, de nombreux CESER intègre aujourd'hui une dimension prospective. Pour préparer cet avis, le CESER des Pays de la Loire a réalisé un benchmark des travaux prospective réalisés par les autres CESER de France.

[Lire le document](#)

Par ailleurs, la prospective ne doit pas se limiter à un exercice intellectuel. Elle doit être utile pour préparer le changement et idéalement le provoquer. S'il reste communément admis qu'à la réflexion prospective succède l'action, l'expérience montre que les démarches produisent de la connaissance mais peu de changements opérationnels. Dès lors, il apparaît nécessaire de réserver un moment pour tirer les conséquences de la réflexion prospective sur l'action. A cet égard, le CESER aurait attendu une évaluation des actions provoquées par la démarche « Pays de la Loire 2040 », ainsi qu'une meilleure articulation entre « Ma région en 2050 » et les autres démarches prospectives engagées à l'échelle du territoire (Vendée 2040, Défi Maritime & Littoral en Loire Atlantique, ...).

« Inventons la route de demain » - la prospective opérationnelle du Département de Loire-Atlantique

En 2018, le Département de Loire-Atlantique a mené une démarche prospective sur « la route de demain », traduite dans un plan d'actions qui sera voté par les élus le 17 novembre 2019. 11 domaines d'actions ont été identifiés, à l'horizon 2030 :

1. Renforcer la sécurité routière durablement

Priorité de la politique départementale de mobilité, la sécurité routière doit aussi être l'affaire de toutes et tous. Le Département entend ainsi multiplier et renouveler les actions de sensibilisation auprès du grand public, notamment via des collaborations avec ses partenaires institutionnels ou associatifs (exemple : 36 000 personnes/an sont sensibilisées à la sécurité routière).

2. Disposer d'un réseau routier performant au bénéfice de l'attractivité du territoire

Le réseau routier départemental est au cœur de la mobilité sur le territoire. Pour accompagner l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Département, il doit être pensé en complémentarité avec les autres réseaux et les pratiques de tous les modes qui le fréquentent (engagement 2027 : passer de 400 à 700 km de pistes cyclables et relier les différents réseaux cyclables).

3. Réduire l'usage de la voiture individuelle par le développement d'une offre de covoiturage diversifiée et sécurisée

Si la voiture individuelle demeure le mode de déplacement privilégié par les habitants du territoire, ses pratiques et ses usages sont actuellement en pleine mutation. L'infrastructure routière de demain devra répondre à ces évolutions en offrant de nouveaux services et équipements. Le Département souhaite proposer des solutions pour accompagner l'essor de ces nouvelles pratiques sur le territoire (exemple : 224 aires de covoiturage).

4. Agir pour favoriser une mobilité durable et multimodale

Dès à présent, chacun peut constater l'apparition de nouveaux modes de déplacement qui cohabitent sur un support de mobilités unique : la route. Afin de développer l'utilisation des modes actifs et plus propres tout en garantissant la sécurité et le confort de l'utilisateur, le Département souhaite mener des actions pour renforcer la multimodalité, en visant notamment la complémentarité de l'offre en milieu rural (exemple : les points stop de proximité).

5. Investir la mobilité intelligente et la route connectée

Par l'intermédiaire des innovations technologiques récentes et de l'écho qu'elles ont trouvé dans les pratiques des usagers, la mobilité intelligente constitue déjà une tendance structurante des déplacements actuels. Le Département souhaite s'inscrire dans ces réflexions en adaptant le réseau routier départemental à ces nouveaux usages visant à faire de la route de demain une route connectée (expérimentation de la chaussée à voie centrale banalisée).

6. Promouvoir une haute qualité environnementale pour le réseau routier

Le Département souhaite poursuivre et amplifier les actions déjà entreprises en matière de gestion environnementale du réseau. À cet égard, le Département souhaite mettre en

place des actions limitant au maximum l'impact environnemental des interventions de maintenance et d'entretien du réseau.

7. Préserver la biodiversité et protéger les espaces naturels et agricoles

L'infrastructure routière constitue un outil fort de l'aménagement du territoire et est en interaction permanente avec son environnement (faune, flore, milieux). C'est pourquoi le Département souhaite proposer des actions pour améliorer l'intégration environnementale de l'infrastructure existante et accompagner au mieux les futurs aménagements.

8. Intégrer la transition énergétique dans l'usage de la route

Pour répondre aux enjeux énergétiques et écologiques de demain, de nouvelles actions devront être mises en place, tant sur l'infrastructure que sur la flotte de véhicules. Le Département souhaite être acteur de cette transition en soutenant les initiatives et en mettant en place les équipements nécessaires pour accompagner l'essor des nouveaux véhicules plus propres.

9. Amplifier la mobilité solidaire en la facilitant

Le Département de Loire-Atlantique met un point d'honneur à ce que la route de demain soit toujours accessible à toutes et tous. S'appuyant sur ses compétences actuelles en matière de solidarité et de handicap, des actions seront menées auprès de tous les publics, et prioritairement à destination des publics sensibles (jeunes publics, seniors, personnes à mobilité réduite), pour favoriser une mobilité inclusive (solutions physiquement et financièrement accessibles) (exemple : soutien aux associations de transport solidaire).

10. Renforcer la cohérence entre aménagement du territoire et mobilités

Les mobilités entre zones d'emploi et d'habitation sont réinterrogées par les nouvelles pratiques professionnelles et résidentielles (migrations pendulaires, trajets domicile-travail). Le Département souhaite donc impulser des réflexions pour favoriser une meilleure prise en compte des mobilités dans les choix d'aménagement territoriaux (exemple : le contournement de centre-bourg : Treffieux, Vue (2018), Machecoul (2020) et Aigrefeuille (2020)) ; les 2x2 voies : Nantes-Pornic ou Nantes-Machecoul)

11. Favoriser le dialogue entre les citoyens, les institutions et les acteurs privés

Gestionnaire de 4 300 km de routes, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur des mobilités pour le territoire. Pour encourager les partenaires et citoyens à participer activement à cette transition vers la route de demain, le Département souhaite privilégier une approche inclusive.

Proposition 1.4 : Favoriser l'expression de tous

La prospective n'a de sens que si elle s'inscrit dans une démarche partagée, intégrant le regard des élus, des acteurs socio-économiques, des experts mais aussi des citoyens. Dans la mesure où le futur n'est pas déterminé, la hiérarchie implicite entre les « sachants » et les « profanes » doit donc disparaître.

Au-delà des réunions territoriales, et en complément des analyses produites par les experts, le CESER invite la Région à réfléchir à la constitution d'un groupe d'habitants, dont les caractéristiques seraient suffisamment hétérogènes et représentatives de la sociologie régionale (sexe, âge, niveau d'étude, profession, classe sociale, origine géographique). Ce groupe présenterait l'avantage d'enrichir la réflexion prospective en s'appuyant sur les réalités vécues mais aussi de recueillir leurs visions, leurs attentes et leurs préoccupations quant à l'avenir du territoire. Dans les faits, toutes les expériences montrent que cette mobilisation citoyenne permet de considérer les enjeux d'une autre façon, en y intégrant des propositions nouvelles et très souvent réalistes.

Le CESER rappelle néanmoins que l'intérêt général n'est la somme des intérêts particuliers. Dès lors, si le panel citoyens à vocation à enrichir la décision publique, il ne doit pas se substituer à un échange approfondi avec la société civile organisée (corps intermédiaires).

La Breizh Cop, un espace de dialogue ouvert et permanent.

La Région Bretagne s'est investi dans un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire. Tous les partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens ont été invités à s'y associer à travers un cahier d'engagements qui ouvre la possibilité à chacun de contribuer à la Bretagne de demain. L'ambition : maîtriser et accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : transition écologique, transition climatique, transition économique, transition sociétale mais aussi transition méthodologique.

Pour parvenir à fédérer et construire ce grand projet régional, la méthode retenue a été celle de la Cop 21 (« Conférence des parties » en anglais), qui a abouti à l'accord de Paris sur le climat en 2015 : il s'agit d'associer toutes les parties prenantes autour d'un projet de développement durable et d'aller chercher une large participation citoyenne. La Région souhaite ainsi porter un projet pour toute la Bretagne et tous ses habitants.

Au-delà des élus et des acteurs socio-économiques, le Conseil régional de la Bretagne s'est appuyé sur un panel d'habitants, composé d'une quarantaine de personnes issues de tous les départements, à parité femme/homme, de toutes catégories socio-professionnelles mais avec une plus forte représentation des moins de 35 ans. À l'issue de chacun de ces échanges, un avis a été rédigé et porté à connaissance de l'ensemble des acteurs de la concertation, ainsi que des élus régionaux.

Le CESER Bretagne a mené une étude prospective intitulée la Bretagne et la mer à l'horizon 2040 reprenant la méthode dite des scénarios. En se projetant à l'horizon 2040, le CESER a cherché à explorer la façon dont le rapport de la société à la mer est susceptible d'évoluer dans le temps, et les implications que cette évolution peut avoir sur les activités maritimes, l'emploi, les milieux naturels, les modes de vie, l'organisation territoriale, etc.

Cette exploration a reposé sur une réflexion prospective à travers la mise en œuvre d'une

méthode participative : c'est donc de manière collective qu'ont été imaginés les futurs possibles de la région.

Pour y parvenir, la première étape du travail a consisté à repérer les facteurs de changement qui influencent, plus ou moins directement, la place occupée par la mer dans la société. Quatre facteurs déterminants ont été retenus :

- les évolutions de l'environnement (y compris le changement global et climatique),
- les évolutions du contexte géostratégique et économique international,
- les évolutions technologiques (technologies numériques, biotechnologies),
- les évolutions sociétales (démographie, modes de vie, gouvernance, culture, valeurs et représentations, etc.).

La réflexion a ensuite porté sur les manières dont ces facteurs de changement, déclinés plus précisément ensuite sous forme de « variables », pourraient évoluer dans différentes directions au fil du temps. Plusieurs hypothèses d'évolution plausibles ont été formulées : elles s'appuient sur le prolongement de tendances constatées, sur le repérage de signaux faibles entraînant des bifurcations, et envisagent parfois des ruptures plus ou moins fortes.

Ces hypothèses réalistes ne sont pas des souhaits mais la formulation de « possibles », cherchant à cerner « ce qui pourrait advenir ». Résultat d'une réflexion partagée et documentée à travers des auditions et s'appuyant sur une relecture croisée des travaux du CESER, cette réflexion a servi de fondement à l'élaboration de scénarios.

La seconde étape a consisté à formaliser, par la combinaison cohérente des jeux d'hypothèses formulés pour chaque variable, quatre scénarios prospectifs cohérents.

Chacun d'eux est la schématisation d'un futur possible à l'horizon 2040. Il ne s'agit pour aucun d'entre eux d'un scénario « idéal » qui regrouperait toutes les hypothèses souhaitables. En outre, aucun d'entre eux n'a vocation à se réaliser intégralement, mais tous comportent des éléments qui pourraient se concrétiser dans le futur, avec des implications fortes sur les activités et usages maritimes, sur les territoires, et donc sur la Bretagne dans son ensemble.

Ces récits, volontairement contrastés mais cohérents, ont pour objectif d'envisager les futurs possibles face auxquels la société pourra être amenée à se déterminer, d'interpeller et de susciter le questionnement de tous (décideurs publics, citoyens, etc.). Ils doivent permettre à chacun de s'approprier les enjeux d'avenir, de s'interroger sur ses souhaits et sur la façon dont seront conduites les transformations à venir lorsqu'elles supposeront des décisions publiques, des dialogues entre acteurs, et lorsqu'elles seront susceptibles de débat

La mise en récit du territoire

Pour le CESER, la prospective est une démarche qui se raconte et s'illustre. C'est une dynamique qu'il faut mettre en récit pour rendre plus concrets les futurs possibles et permettre à chacun de s'y retrouver. L'objectif est de plonger les acteurs dans différents scénarios afin de les aider à différencier les alternatives qui s'offrent à eux. Il s'agit donc d'une méthode aussi communicante que persuasive.

Proposition 1.5 : Proposer une construction narrative des scénarios

L'approche narrative peut aider la Région à provoquer des prises de conscience, à stimuler la réaction et à faciliter l'appropriation du territoire par les acteurs, ainsi que les scénarios qui seront retenus pour le futur. Pour le CESER, il s'agit également d'illustrer la pluralité des points de vue, qui - trop souvent dans ce type de démarche - sont « gommés » au nom du consensus.

Cette narration pourrait prendre plusieurs formes (le roman d'aventure, le conte de fée, la bande dessinée, la pièce de théâtre, le docu-fiction). **L'essentiel pour le CESER est de produire un livrable qui soit mobilisateur tout en étant révélateur de la diversité des représentations.**

Dessine-moi la Bretagne

Dessine-moi la Bretagne. Cet ouvrage, réalisé en partenariat avec la Région Bretagne, n'est que le fruit de propos, rencontres multiples et d'échanges réguliers effectués depuis plusieurs années avec la pluralité des acteurs bretons, qu'ils soient citoyens, chefs d'entreprises, élus, membres de l'économie sociale et solidaire, acteurs culturels, écologistes, agriculteurs, représentants de tissus associatifs... Il n'a qu'une ambition et une seule : la clarté. Dans un monde de turbulence, il tente initialement de comprendre l'in vraisemblable feu croisé des mutations actuelles pour ne pas se tromper de chemin. Puis, il évoque les opportunités bretonnes (ses hommes, son environnement, ses réseaux..) pour agir dès aujourd'hui. Il trace alors quatre axes directionnels majeurs et complémentaires.

Le propos de cet ouvrage est optimiste et surtout constructif. Il fait le pari de la diversité constructrice, de Bretons fertilisant leurs différences pour faire gagner le collectif. Cet enjeu passe dans ce livre par la présentation d'une façon nouvelle de concevoir le progrès et nos sociétés. L'analyse débouche sur des piliers clairs invitant à l'action pour bâtir dès aujourd'hui la Bretagne qui gagne. Comment engager le futur breton vers un avenir radieux associant des hommes à un projet de territoire ?

Proposition 1.6 : S'appuyer sur les artistes pour ressentir le futur

Au-delà des professionnels de la narration, qui mieux que des artistes peuvent aider à ressentir le futur ? Pour le CESER, il est nécessaire de laisser une place de choix à la création artistique, comme un moteur puissant d'imagination avant-gardiste. La culture fait également apparaître une dimension émotionnelle non négligeable, pour aller au plus près des habitants les plus éloignés de la politique régionale.

Le Faux-temps'maton : une cabine pour capter et illustrer les imaginaires

Dans le cadre d'une réflexion prospective sur l'avenir du territoire, Imagine LA (Conseil de développement de Loire Atlantique) s'est appuyé sur un dispositif original : « le Faux-temps'maton ». Cette capsule, à mi-chemin entre le confessionnal et le photomaton, invite de manière ludique et mystérieuse, les habitants de Loire Atlantique à s'exprimer sur différents sujets et leurs dimensions temporelles. Un dessinateur illustre les idées de la personne et met en images ses histoires et ses pensées. Le contributeur repart en ayant laissé un témoignage capté oralement (par un enregistreur) et retranscrit visuellement (par l'illustration de ses réflexions).

Pour tendre l'oreille à des personnes à la créativité insoupçonnée, le Conseil de développement s'est également appuyé sur la bande dessinée et la réalisation d'un documentaire « Histoire de temps ».



Pour en savoir plus : <https://www.imaginela.fr/>

2. Partie 2 : Des défis d'aujourd'hui... et de demain

Les Pays de la Loire sont confrontés à de multiples défis, qu'ils soient économiques, sociaux, environnementaux ou culturels. Face à cette réalité, le CESER publie chaque année de nombreuses études, dont l'objectif est de mieux évaluer les besoins du territoire et d'identifier les pistes d'innovation qui permettront de construire la région de demain. L'analyse des contributions récentes publiées par le CESER met en avant 4 défis, qu'il convient de relever dès à présent :

- une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé ;
- une région plus inclusive, faites de progrès sociaux ;
- une région plus attractive qui donne envie d'investir ;
- une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.

Ces défis nécessitent d'appréhender le territoire comme un système complexe, à toutes les étapes de son aménagement et en considérant tous les usages qui en sont faits. Le CESER préconise donc au Conseil Régional de sortir de l'approche analytique des besoins qui peut le conduire à concevoir des politiques publiques en silo⁴ - pour développer une approche « systémique », reconnaissant le caractère transversal des enjeux auxquels nous sommes confrontés et l'interrelation des acteurs qui agissent sur le territoire. Pour garantir la cohérence de l'action publique, et agir vers plus de durabilité, le Conseil régional pourrait concevoir une nouvelle grille de lecture, en s'appuyant par exemple sur les Objectifs mondiaux de développement durable, qui ont été adoptés par l'ONU en 2015⁵.

La synthèse des travaux du CESER est disponible en annexe. Vous trouverez ci-dessous les contributions les plus structurantes. Afin de compléter ces propositions, le CESER réalise actuellement une étude intitulée « Vivre en Pays de la Loire en 2050 : quelles politiques publiques régionales pour améliorer la vie des Ligériens et Ligériennes dans un contexte de mutations ? » qui sera publiée au 1er trimestre 2020.

Une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés par le CESER pour rendre la région plus durable. Cela passe en priorité par la rénovation énergétique des bâtiments, par le développement des énergies renouvelables, par la préservation de la ressource en eau, par le déploiement d'une mobilité propre ou encore par une gestion raisonnée du foncier. Par ailleurs, le CESER insiste sur la nécessité de s'adapter - dès à présent - aux évolutions du changement climatiques, dont les impacts ne sont plus à démontrer.

Cette transition écologique suppose des investissements importants dans les trente prochaines années, et qui seront d'autant plus coûteux qu'ils seront différés. Le CESER invite

⁴ Le CESER regrette très souvent dans ses rapports le manque de transversalité et d'interrelations entre les politiques régionales ((SRDE21 vs. Politique maritime vs. Feuille de route transition énergétique vs pacte ruralité etc.)

⁵ <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

la Région à identifier de nouveaux mécanismes économiques permettant d'orienter les investissements publics (Etat, Région, collectivités locales) et privés (entreprises, systèmes bancaires, ménages) vers des modes de production et de consommation favorable à l'environnement. Il propose également que les aides régionales favorisent le développement des pratiques vertueuses sur le plan environnemental. Il propose en outre, de redistribuer la fiscalité écologique vers des financements directs d'accompagnement au changement de pratiques et aux initiatives des entreprises et des particuliers.

Proposition 2.1 : Faire de la performance énergétique des bâtiments une priorité régionale

En Pays de la Loire, l'efficacité énergétique est un enjeu primordial, en particulier dans le secteur du bâtiment qui représente à lui seul près de la moitié des consommations énergétiques du territoire. Fort de ce constat, le CESER propose que la Région fasse de la sobriété énergétique des bâtiments, une priorité régionale. Cela suppose la création d'un « guichet unique » pour faciliter le parcours des ménages et des copropriétés dans la réhabilitation de leurs logements, en les incitant à des approches plus globales (bouquet de travaux) et en visant un objectif de performance minimale (étiquette énergétique B). Ces objectifs devront également être appliqués sur la rénovation des bâtiments publics et sur le parc des entreprises.

Pour le CESER, cet effort de simplification doit être accompagné par une filière qui soit en capacité de rénover plus et mieux. Car si la demande de rénovation devient supérieure à l'offre, les prix augmenteront en même temps que la qualité des travaux diminuera. Or, certaines filières du bâtiment et du génie électrique peinent déjà à pourvoir les emplois existants. C'est pourquoi la politique du logement doit se donner les moyens de manier à la fois les instruments favorisant la demande de rénovation, mais aussi de renforcer les offres des différentes filières tant sur les plans quantitatif que qualitatif.

Cela pose la question toutefois de l'anticipation des besoins de main d'œuvre et de fait de formation. En effet, si la Région décidait un grand plan de rénovation énergétique des logements et des bâtiments en lien avec les fédérations et les filières professionnelles, elle devrait se confronter à une pénurie de compétences et de main d'œuvre au sein des entreprises. Il est donc indispensable de travailler en lien avec les acteurs économiques et de définir non seulement les objectifs à moyens et longs termes mais aussi les conditions indissociables d'une réalisation effective. La formation en est une des composantes évidentes.

Le CESER souhaite également que des aides financières supplémentaires soient proposées par le Conseil régional, en particulier pour les ménages modestes. Par ailleurs, un système de tiers-financement pourrait être un élément déclencheur des travaux pour de nombreux ménages. Au final, l'objectif de la Région pour 2050 est d'atteindre la neutralité carbone pour le secteur du bâtiment.

Proposition 2.2 : Recourir massivement aux énergies renouvelables et de récupération

Pour le CESER, la Région des Pays de la Loire doit s'affranchir des énergies fossiles à l'horizon 2050. Cela doit nous inciter à encourager la recherche et le déploiement des sources renouvelables que ce soit dans le domaine de l'éolien terrestre, des énergies marines, du photovoltaïque, de l'hydrogène, du bois-énergie ou sur la méthanisation. Cette transition énergétique est une formidable opportunité pour le développement économique de la région. Elle peut à la fois créer des emplois non-délocalisables et ouvrir des marchés à l'international. Il convient également d'exploiter plus largement les énergies de récupération (chaleur fatale⁶) dont le potentiel est très élevé en Pays de la Loire, en particulier dans le secteur industriel.

Le CESER préconise à la Région de lancer un vaste appel à projets pour accompagner les collectivités locales, les entreprises, les citoyens et l'ensemble des acteurs du territoire dans le développement de projets structurants sur les énergies renouvelables⁷. Cet appel doit s'inscrire dans une approche participative pour favoriser l'acceptabilité des projets par le plus grand nombre, et dans un cadre économique équilibré pour garantir un coût raisonnable de l'énergie. En Parallèle, la Région doit continuer d'accompagner les travaux de recherche sur le stockage de l'énergie, afin d'en améliorer la performance technique et la rentabilité économique. Le CESER insiste également sur le développement de l'éolien en mer, filière d'avenir dont se sont déjà saisis les pays d'Europe du Nord et qui doit devenir une réalité dans les plus brefs délais en Pays de la Loire.

La Région doit également réfléchir à la structuration d'une filière de recyclage des énergies renouvelables. Dans quelques années, les premiers parcs éoliens et centrales solaires installés dans les années 80 vont arriver en fin de vie. Et avec eux des tonnes de déchets pour la plupart recyclables.

Proposition 2.3 : Préserver et partager la ressource en eau

Une attention particulière doit être portée sur la ressource en eau dont la qualité est très mauvaise en Pays de la Loire⁸. Pour le CESER, la Région doit s'attacher en premier lieu à améliorer la gouvernance de l'eau, dont l'organisation n'est pas suffisamment efficace. A cet égard, il préconise de préciser les objectifs du Comité ligérien de l'eau, et de lui asseoir rapidement des compétences d'observation, d'évaluation et de mise en cohérence des priorités fixées par les Commissions locales de l'eau (CLE). Le CESER demande que l'avis des CLE fasse l'objet d'une réponse écrite, obligatoire et argumentée, de la part du maître d'ouvrage, afin d'assurer une totale compatibilité des documents d'urbanisme avec les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE et SAGEs).

Compte-tenu des évolutions climatiques et démographiques, une gestion adaptative de la ressource doit également être envisagée. Il s'agit d'éviter les conflits d'usages, notamment

⁶ Par chaleur fatale, on entend une production de chaleur dérivée d'un site de production, qui n'en constitue pas l'objet premier, et qui, de ce fait, n'est pas nécessairement récupérée.

⁷ Pour le CESER, en matière d'éolien et de solaire, l'enjeu est de soutenir prioritairement des projets dont l'effet en matière de production est significatif sur le territoire. Dans le cadre de la démarche « Ma région en 2050 », l'ambition pourrait être de devenir une région à énergie positive. À ce sujet, une étude du CESER est en cours de rédaction. Elle en précisera la faisabilité.

⁸ En Pays de la Loire, seulement 9% des masses d'eau en bon état écologique.

entre l'alimentation en eau potable et l'irrigation à des fins agricoles. Selon les différentes prévisions, le niveau moyen des cours d'eau pourrait diminuer de 30 à 60% à l'horizon 2050, faisant des Pays de la Loire une des régions les plus impactées en France. La recharge des eaux souterraines pourrait quant à elle diminuer de 30%.

Le CESER propose donc de généraliser sur l'ensemble du territoire les pratiques économes, tant sur l'utilisation de la ressource en eau que sur l'emploi d'intrants chimiques. Pour y parvenir, la Région doit soutenir et accompagner l'innovation, que ce soit dans le domaine industriel, agricole, dans les collectivités locales ou chez les particuliers.

Ces propositions sont issues d'une contribution spécifique rédigée par le CESER sur l'eau, et publiée en annexe de cet avis.

La gestion de l'eau en Bretagne à 2040

En octobre 2016, le CESER Bretagne a réalisé une étude qui explore les grandes variables susceptibles de déterminer l'évolution de la gestion de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040. Ce travail a permis d'alimenter la construction de scénarios prospectifs et d'en tirer des enseignements utiles à la définition des orientations stratégiques du Plan breton pour l'eau.

I Six ensembles de variables déterminantes



A partir de l'état des lieux des ressources en eau en Bretagne, des pressions qu'elles subissent et des outils de régulation existants, le CESER, par sa réflexion collective participative, a identifié 28 variables classées en six ensembles.

Eau, ressource et environnement

Ce premier groupe de variables explore les évolutions possibles de la ressource en eau, tant du point de vue des eaux de surface, des eaux côtières que des aquifères (formation géologique qui peut stocker l'eau) ainsi que de l'ensemble des eaux vertes (utilisée par les plantes cultivées ou non) et bleues (eau des rivières, nappes phréatiques, etc.).

Eau, société et modes de vie

L'eau occupe une place centrale dans nos modes de vie. Ressource vitale, elle est indispensable au quotidien. Il s'agit ici de réfléchir aux évolutions possibles des besoins en eau et de sa perception collective : en quoi peuvent-elles être des facteurs déterminants des politiques et actions menées ?

Eau et territoires

Les activités humaines sont fondamentalement dépendantes de l'eau qui constitue une composante importante de l'aménagement du territoire. Les enjeux de démographie, d'urbanisation, de maîtrise de l'étalement urbain, de densification et de tourisme conduisent à inventorier les évolutions possibles de la gestion de l'eau et les risques inhérents (sécheresses, inondations). L'organisation des services d'eau potable et d'assainissement est également un enjeu d'aménagement du territoire qui peut influencer sur la ressource en eau du point de vue de sa quantité, de sa qualité et sur les coûts induits.

Eau et usages

L'ensemble des activités utilisatrices d'eau, productions agricoles, industrielles, artisanales, consommation domestique, mais aussi production d'énergie ou cultures marines, constituent des ressources pour la société mais elles exercent en retour des pressions sur l'eau. Comment les usages de l'eau pourraient-ils évoluer ? Comment les tensions sur la ressource et les milieux aquatiques sont-elles susceptibles d'évoluer ?

Eau et gouvernance

Entendue à la fois au sens des échelles de décision mais aussi des modalités d'action, la gouvernance de l'eau est un axe majeur. Il s'agit ici d'identifier les évolutions dans l'implication des différents acteurs, les évolutions des politiques publiques, des outils et des financements nécessaires à leur mise en oeuvre. Ce groupe de variables explore également l'imbrication de la Bretagne dans d'autres échelles de décision (nationale, européenne, internationale).

Eau, recherche et innovation

Ce groupe de variables explore la façon dont pourraient évoluer les conditions de la recherche et l'acceptabilité sociale des innovations. En quoi sont-ils susceptibles de constituer des facteurs déterminants dans la gestion globale de l'eau en Bretagne ?

Pour en savoir plus : https://ceser.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2016-10/rapport_pour_repro.pdf

Proposition 2.4 : Promouvoir les alternatives à la voiture et soutenir les motorisations alternatives

En Pays de la Loire, la majorité des déplacements se fait en voiture. Huit Ligériens sur dix utilisent quotidiennement leur véhicule pour se rendre au travail en particulier dans les zones rurales et périurbaines. **Pour le CESER, cela suppose en premier lieu d'engager** une réflexion globale et intégrée sur l'organisation du territoire, pour limiter l'étalement urbain et assurer une plus grande cohérence entre la localisation de l'habitat et la répartition des activités sur le territoire (économiques, commerciales, culturelles, sportives, ...). À cet égard, il préconise que la mixité fonctionnelle de la densité soient des objectifs clairement affichés dans le SRADDET.

Au-delà de la réorganisation spatiale, la mobilité durable doit s'illustrer par une offre de transports accrue, diversifiée et mieux organisée. Il s'agit notamment d'améliorer et d'accroître le nombre de dessertes en transport collectif, de garantir la fiabilité et la qualité du service, ainsi que l'accessibilité et la sécurité. Concernant la sécurité, il s'agit notamment de l'accès aux gares, arrêts de car, bus, pôles d'échanges (éclairages, pistes cyclables, passages à niveau...), de l'attente (possibilité d'ouvrir les bâtiments des gares) ou du trajet (accompagnement dans les trains) pour les personnes en situation de handicap ou non. Par ailleurs, la Région doit adopter une tarification incitative et sociale, et développer l'intermodalité pour faciliter le déplacement des usagers d'un point A à un point B (billettique unique, pôles d'échanges multimodaux). Pour le CESER, les modalités actives (vélo, marche...) devront également être encouragées, compte tenu du nombre de salariés travaillant à moins de 10 km de leur domicile, y compris en milieu rural. En tant qu'Autorité organisatrice des mobilités (AOM), la **Région devra veiller à garantir la cohérence de l'ensemble des services offerts sur le territoire**⁹, et d'en assurer une information lisible pour les usagers.

Parallèlement, **la Région doit continuer à travailler sur les motorisations alternatives**¹⁰ **en soutenant particulièrement le développement du bioGNV^[1] et de l'hydrogène vert.** Ces dernières devront concerner les transports en commun et de marchandises mais également les voitures des particuliers, dans de nombreux cas, difficilement remplaçables. Pour le CESER, la Région doit également s'appuyer sur les expérimentations engagées au niveau national pour étudier de manière approfondie les potentialités de la voiture autonome, notamment dans les zones rurales.

Proposition 2.5 : Prévenir et réduire les quantités de déchets

Même si l'on note un ralentissement, la production de déchets ménagers continue de croître en Pays de la Loire. Cette aggravation est principalement liée à l'évolution démographique mais aussi à la multiplication des équipements au sein des ménages. Pour encourager la réduction des déchets, le CESER invite la Région à soutenir de façon significative le développement du réemploi et de la réparation. Il attend également du Conseil Régional des

⁹ Le CESER adoptera en octobre 2019 une contribution au futur schéma régional des mobilités dans laquelle il développera notamment les aspects relatifs à la gouvernance des transports sur le territoire régional.

¹⁰ Dans le cadre de sa feuille de route sur la transition énergétique, la Région des Pays de la Loire s'est engagée à devenir la première région en matière de motorisations alternatives. Elle s'est engagée fortement sur la mobilité gaz et électrique.

^[1] Le CESER attire néanmoins l'attention sur le fait que la production de bioGNV ne doit pas se faire au dépend de la production agricole

objectifs précis dans le domaine du gaspillage alimentaire, qui représente 20 à 30 kilos par an et par ménage.

D'ici à 2050, la Région des Pays de la Loire pourrait ainsi s'engager à réduire de moitié la quantité de déchets produits sur le territoire, et à augmenter à hauteur de 80% la part des déchets recyclés. Pour le CESER, le plan régional en faveur de l'économie circulaire constitue un véritable levier pour atteindre ces objectifs.

Proposition 2.6 : Lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité

Pour le CESER, le succès du SRADDET – actuellement en cours d'élaboration - dépendra de la capacité de la Région à valoriser le foncier disponible en préservant les terres naturelles ou agricoles. Cet engagement est un facteur décisif pour atteindre – dès 2030 - un objectif de zéro artificialisation nette. Pour y parvenir, le CESER souhaite la création d'un observatoire régional du foncier, intégrant les espaces naturels, agricoles, forestiers, urbains ainsi que les espaces à requalifier. Cette démarche de suivi des consommations d'espaces permettra à la Région de mieux préserver la qualité agricole et écologique des sols. Elle permettra également la mise en place d'actions pour la séquestration de carbone dans les sols et dans la biomasse¹¹ ainsi que la diminution des risques naturels (inondations, érosions, tempêtes ...).

Pour le CESER, cette ambition ne pourra se concrétiser que par un dialogue constructif avec les établissements intercommunaux qui constituent aujourd'hui avec la Région et l'Etat, la clef de voûte de l'aménagement du territoire.

Au-delà des questions foncières, le CESER invite la Région à **s'engager dans un processus de restauration écologique**, qui s'appuie sur trois types d'actions, qui peuvent être combinées :

- La préservation et la gestion durable d'écosystèmes et de services écosystémiques en bon état écologique,
- La restauration d'écosystèmes et de services écosystémiques dégradés,
- La connexion des écosystèmes entre eux pour renforcer leur fonctionnalité

Proposition 2.7 : S'adapter dès maintenant aux évolutions climatiques

Les Pays de la Loire ne sont pas épargnés par les changements climatiques. Selon les différents scénarios du GIEC, les vagues de froid devraient devenir de plus en plus rares, tandis que les épisodes de grande chaleur, voire de canicule, pourraient se multiplier. Des phénomènes climatiques extrêmes, soudains et violents, sont également à prévoir, comme nous l'a malheureusement rappelé Xynthia en 2010. Ainsi, face à cette réalité, le CESER invite la Région à réaliser au plus vite une cartographie détaillée des risques climatiques sur le territoire. L'établissement de ce diagnostic des vulnérabilités est une étape incontournable pour engager les investissements nécessaires à la protection des populations et de l'économie régionale.

¹¹ En lien avec le nouveau label bas carbone lancé par l'Etat

Une attention particulière devra être portée sur le littoral ligérien qui présente un risque accru de submersion marine. Si la hausse du niveau des mers augmente d'un mètre, comme le prévoit le scénario le plus pessimiste du GIEC, une partie du territoire se retrouverait définitivement submergée. Cette dernière hypothèse, conjuguée à une magnitude accrue des tempêtes, conduirait à une aggravation marquée des aléas, notamment dans les secteurs des zones basses (côtes sableuses) qui concentre un habitat de plus en plus dense. A cet égard, le CESER attend de la Région que des options de relocalisation (activités et biens) et de repli stratégique soient envisagées très rapidement, en particulier le secteur de l'Aguillon-sur-mer.

Centre-Val de Loire : 38,3° le matin...

En 2015, le CESER de la Région Centre a publié une étude sur l'adaptation aux changements climatiques qui aborde la question de façon transversale, en insistant sur les impacts possibles et les leviers d'action sur la biodiversité, la forêt, l'agriculture, le secteur productif, l'urbanisme, la santé, l'énergie ou encore l'éducation. A partir de ce diagnostic, elle dresse 3 scénarios prospectifs qui sont à considérer comme 3 chemins possibles d'adaptation du territoire au changement climatique.

Le premier scénario intitulé « Zoom sur une région qui garde la tête froide » imagine la mise en place d'une nouvelle société où l'articulation entre les politiques locales, nationales et supranationales fonctionne, où l'on agit sur les conséquences mais également les causes du changement climatique. Un nouveau mode de fonctionnement socio-économique apparaît même si certaines actions restent difficiles à mettre en œuvre ou à vivre.

Le second intitulé « urgence climatique, la Région suit les évolutions du climat en y répondant de manière ponctuelle », en réaction aux crises, mais sans mettre en œuvre une véritable politique stratégique déterminée. La notion de risque climatique est bien présente et le niveau local agit mais sans que les niveaux supérieurs ne suivent avec pour conséquence de nombreuses décisions ou initiatives contradictoires.

Le troisième intitulé « une mobilisation collective dans un monde en réchauffement » décrit une situation où des objectifs d'adaptation spécifiques existent pour tous les échelons, et dans un contexte global partagé par tous, mais sans que les modes de vie ou le système économique actuel ne soient bouleversés.

Pour en savoir plus :

<https://ceser.regioncentre.fr/files/live/sites/ceser/files/contributed/espace-public/Rapports/2015/Rapport%20Adaptation%20au%20changement%20climatique.pdf>

Une région plus inclusive, faites de progrès sociaux

Plusieurs leviers d'action ont été identifiés par le CESER pour rendre le territoire plus inclusif. La formation représente un enjeu central d'insertion, tout comme l'accès au logement ou encore l'égalité d'accès aux soins. Pour recréer du lien entre les populations et ainsi garantir une harmonie sociale, le développement d'une offre loisirs et culturelle est également perçu comme une priorité.

Proposition 2.8 : Garantir la formation de tous, tout au long de la vie

L'accélération des nouvelles technologies et l'urgence écologique bouleversent les repères installés de longue date et impliquent la disparition, la transformation mais aussi l'apparition de nouveaux métiers. On estime actuellement que 36 % des métiers vont se transformer en profondeur dans les dix ans à venir. Certains vont même disparaître (10 à 20% A titre d'exemple, près de 135 000 emplois seront confrontés à un processus d'automatisation en Pays de la Loire... et cela ne concerne pas uniquement les tâches répétitives ou qui nécessitent peu de qualification¹².

Pour accompagner cette évolution des métiers, le CESER invite la Région à engager un plan d'investissement massif dans l'éducation et la formation tout au long de la vie, avec le souci d'adapter les compétences aux mutations de la société et aux besoins futurs de l'économie ligérienne (numérique, intelligence artificielle, transitions écologique, ...), mais également pour répondre aux aspirations individuelles des salariés de faire évoluer leur situation professionnelle, en relation avec leurs savoirs et leurs appétences. Au-delà des compétences, il s'agit d'accompagner l'évolution des modalités d'exercice des métiers (organisations, management, ...)

Pour le CESER, cet investissement est une condition du maintien de la compétitivité de l'économie régionale.

Dans la continuité des 18 territoires de solutions fondés sur un partenariat construit avec l'État et les Partenaires sociaux, et dans le cadre de sa stratégie régionale Emploi-Formation-orientation professionnelle, (SREFOP), la Région des Pays de la Loire organise, au niveau de 18 territoires de solutions, les conditions d'une coopération et d'un dialogue de qualité avec l'ensemble des parties afin, d'apporter des solutions de proximité efficaces et assurer la complémentarité et la cohérence d'action de l'ensemble des partenaires à l'échelle des aires de mobilité.

Depuis plusieurs mois, ces 18 territoires de solutions œuvrent activement à concevoir leur plan d'actions, selon des modalités de travail propres à chaque territoire qu'il conviendra d'évaluer, le CESER invite également la Région à proposer une Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) à l'échelle du territoire. S'appuyant sur un large partenariat entre la Région, l'Etat et les partenaires sociaux, cette GPEC permettrait d'accompagner le développement et la mutation des activités économiques au niveau des bassins d'emploi, d'anticiper le vieillissement voire la diminution de la population active dans certains territoires, et plus généralement de dépasser la simple dimension intra-entreprise ou intra-sectorielle dans les dynamiques de transferts de compétences et d'emplois.

¹² Rapport OCDE 2015

Proposition 2.9 : Agir sur l’habitat indigne et garantir la mixité sociale des logements

La Fondation Abbé Pierre recense 4 millions de personnes mal-logées en France. Si les conditions semblent plus favorables en Pays de la Loire, la région n’est pas épargnée pour autant. Plus de 54 000 logements privés sont en effet considérés comme « potentiellement » indignes, soit environ 3,6 % des résidences principales. Mais dans la réalité, la proportion du mal-logement est bien plus élevée. En prenant en compte la précarité énergétique, ce sont près de 15% de la population régionale qui sont concernées par le mal-logement ¹³.

Le CESER demande qu’un plan régional soit mis en place, en partenariat avec les collectivités locales. L’objectif est de diagnostiquer et d’éradiquer la totalité des logements indignes dans les dix prochaines années.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions démographiques, le CESER estime urgent de développer une politique globale, cohérente et de long terme sur le logement, intégrant l’accession à la propriété, le développement du logement social, l’hébergement des jeunes et des personnes âgées, la problématique du handicap, la composition des familles ou encore la réhabilitation énergétique. Pour le CESER, cette politique du logement doit s’appuyer sur la revitalisation des centre-bourgs, pour lutter contre les fractures territoriales, lutter contre l’étalement urbain et maintenir les services de proximité (santé, commerces, ...).

Le CESER insiste sur la situation du logement social qui diffère d’un territoire à l’autre (zones tendues ou détendues), tandis que la baisse des APL, entièrement supportée par les structures HLM, impacte fortement leurs capacités à construire ou à rénover les parcs immobiliers.

Proposition 2.10 : Garantir l’accès aux soins pour tous

En Pays de la Loire, la difficulté d’accès à un médecin est une réalité actuelle pour un nombre croissant de ligériens. Avec, selon les chiffres du Conseil National de l’Ordre des Médecins, 251,3 médecins en activité pour 100 000 habitants au 01/01/2018, la région des Pays de la Loire est en situation de fragilité (moyenne nationale 270,1).

Ce phénomène est accentué par une grande disparité entre les territoires ruraux et urbains et entre les départements de la région quand on mesure l’accessibilité moyenne aux médecins généralistes libéraux.

Le nombre de médecins qui va partir à la retraite dans les prochaines années conduit à fragiliser encore plus certains territoires.

Pour lutter contre cette désertification médicale, **le CESER invite la Région à poursuivre ses aides financières là où les pénuries en offre de soins sont les plus marquées**, toujours en liaison avec l’Agence régionale de santé.

Au-delà de ces investissements et en se situant dans une perspective à plus long terme, le CESER invite la Région à veiller **à adapter son Plan d’accès à la Santé aux évolutions qui se dessinent dès maintenant :**

¹³ Source : DREAL (2013), INSEE (2015)

- Evolution des pratiques et des métiers de la santé avec une généralisation du travail pluri-professionnel, et des délégations de tâches.
- Evolution des technologies au service de la santé en particulier la télé-consultation, la télé-expertise et l'e-santé, même si la présence humaine reste souvent indispensable dans le domaine de la médecine.
- Evolution démographique, évolution des pathologies les plus fréquentes et des progrès de la médecine.

Enfin, le CESER rappelle que les dépenses de soutien à la prévention et à l'éducation à la santé doivent être considérées comme un investissement essentiel à long terme.

Proposition 2.11 : Favoriser l'égalité Femmes/Hommes dans l'aménagement des espaces publics

Dans la suite des initiatives déjà prises les leviers pour une égalité réelle Femmes/Hommes s'inscrivent dans trois niveaux : politique, éducation, sécurité.

- Niveau politique : Repenser et concevoir les politiques publiques d'aménagement des espaces publics avec le prisme de l'usage sexué des espaces et de la sécurité – intégrer une clause « Egalité » dans les appels à projet et marchés publics.
- Niveau éducation : Favoriser l'accès aux espaces publics en intégrant dès le plus jeune âge l'éducation et l'apprentissage à la mixité et au respect de l'autre.
- Niveau sécurité : Améliorer la sécurité des espaces publics en s'appuyant sur les observations des femmes et des hommes mobilisés dans des démarches participatives en intégrant leurs propositions dans les projets d'aménagement.

Proposition 2.12 : Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social

Le CESER plaide pour que l'action culturelle joue pleinement son rôle d'éveil et d'émancipation, au service de toutes et tous. En tant que « compétence partagée », reconnue par la Loi (NOTRe), la Culture requiert une reconnaissance des réseaux la constituant pour conforter ses conditions de production et de diffusion. La Région a toute sa place dans le soutien simultané aux pratiques des professionnels comme des amateurs. L'action culturelle participe de la qualité de vie et de l'attractivité des territoires. Elle confère aussi une dimension économique significative.

Pour le CESER, les politiques publiques culturelles doivent prendre en compte les contraintes du monde rural et les spécificités des quartiers défavorisés. L'accès des publics est un enjeu majeur qui demeure. Il doit s'ouvrir à la diversité et anticiper la montée en puissance des seniors, tout en conservant ses priorités en direction des jeunes, de publics spécifiques éloignés du fait culturel.

Impliquée dans les approches patrimoniales, la Région doit pouvoir engager une action en faveur du patrimoine immatériel témoignant des cultures du quotidien (production d'histoires de vie collectives) et des principes de musées de territoires collaboratifs (type écomusées).

Les réseaux professionnels et amateurs ont besoin de conventions pluriannuelles de financements et d'exploration de modèles économiques adaptés à la création, comme à la diffusion.

Proposition 2.13 : S'appuyer sur l'éducation pour permettre à chacun d'appréhender le futur

L'éducation tout au long de la vie, formelle et non formelle, constitue un ensemble de prérequis précieux pour le développement des personnes, pour contribuer à leur autonomie et mieux appréhender les changements sociétaux. Pour le CESER, elle contribue à accompagner les changements qui nous seront nécessaires, tant sur les pratiques de consommation, que sur l'alimentation ou encore sur l'utilisation des modes de transports. Elle participe aussi au maintien d'un cadre collectif face à la montée des logiques d'individualisation.

Dans le cadre de son action éducative, le CESER invite la Région à proposer un programme d'accompagnement des jeunes afin qu'ils puissent s'approprier les évolutions sociétales. Une attention particulière devra être portée aux jeunes en situation de décrochage.

Pour le CESER, les flux de populations, y compris migratoires, appelés à s'amplifier, vont rendre d'autant plus utiles ces programmes d'accompagnement culturel au quotidien pendant les années de formation et de scolarisation.

Une région plus attractive qui donne envie d'investir

Pour le CESER, l'attractivité et la compétitivité économique du territoire dépendent de la capacité des acteurs à agir au niveau local, de façon transversale, pour assurer le développement d'une économie de proximité, non-délocalisable. Cette attractivité dépend de la redynamisation des territoires et passe par la création de nouvelles offres de services aux habitants, en particulier sur le numérique.

Proposition 2.14 : Développer l'économie de proximité

L'économie de proximité est un élément moteur dans l'attractivité des Pays de la Loire, au croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Pour le CESER, l'enjeu consiste à créer les conditions favorables à son développement. Si tous les territoires n'ont pas vocation à offrir un même niveau de services, la Région doit contribuer au maintien d'une offre de proximité, en particulier en milieu rural. Dans le cadre du SRADDET, une attention particulière devra être portée à la concurrence des grands centres commerciaux, en limitant fortement leur progression.

Face aux géants de la distribution en ligne (Amazon), le CESER invite également la Région à accompagner les commerces de proximité dans la digitalisation de leur offre commerciale. Des Marketplaces locales (places de marchés), seraient un excellent moyen pour les commerces de proximité de continuer à exister et à prospérer.

Coté financement, de nouveaux dispositifs doivent être promus comme la mobilisation de l'épargne locale ou le crowfunding.

Proposition 2.15 : Préparer l'avenir de l'industrie

L'économie des Pays de la Loire est caractérisée par une industrie diversifiée et relativement bien réparties sur le territoire, que ce soit dans le domaine de la construction navale, de l'aéronautique, de l'agro-alimentaire, de la plasturgie, de l'automobile, de la mécanique ou encore de l'électronique. Si cette spécificité lui a permis d'être moins affectée que les autres territoires aux crises passées, l'industrie régionale n'en demeure pas moins confrontée à de nombreuses mutations (numérique, écologique, sociétale) qu'il convient d'accompagner dès à présent.

Pour le CESER, il est urgent de **préparer l'avenir de l'industrie ligérienne en adoptant une stratégie régionale ambitieuse, qui combinerait le soutien aux pôles d'excellence et l'équilibre des activités sur le territoire.**

Cette stratégie doit également **stimuler l'émergence des filières de la Troisième Révolution Industrielle et Agricole (TRIA), et les accompagner vers un niveau d'excellence national et international** – les considérant à la fois comme porteuses d'emplois, de développement durable et de sauvegarde de l'environnement. Cela concerne en particulier l'économie circulaire, les énergies renouvelables (notamment les énergies marines renouvelables), le « bâti à énergie positive », la production d'énergie et son stockage, notamment grâce à l'hydrogène, les réseaux intelligents et les objets connectés, « l'écomobilité », sobre en consommation d'énergie ou encore l'agriculture dite « écologiquement intensive »¹⁴.

Par ailleurs, **le CESER invite la Région à renforcer son soutien à l'innovation, pour que les entreprises ligériennes puissent développer des « compétences distinctives »**. Les efforts doivent porter tout particulièrement sur l'appropriation des outils numériques, l'introduction de la robotisation dans le respect de l'humain, la recherche et la pratique de la contractualisation avec des laboratoires et les écoles, le montage de partenariats avec d'autres entreprises régionales, françaises mais aussi internationales, et le travail transversal. Les meilleures innovations relèvent souvent d'une démarche de fertilisation croisée plutôt que d'un approfondissement entre spécialistes de même domaine, mais aussi la mobilisation de ressources financières et le montage de solutions de financement originales. Le CESER suggère notamment de mettre en place un observatoire portant sur les pratiques des entreprises : pratiques de l'innovation, investissement recherche et développement, relations avec les sous-traitants, dialogue social, ... assorti d'objectifs et d'indicateurs de performances. Il suggère également la mise en place d'une conférence régionale permanente entre des acteurs de l'industrie, s'appuyant sur les acteurs intermédiaires, avec un lien renforcé avec l'ensemble des collectivités locales, et valorisant les démarches collaboratives.

Une étude sur l'avenir de l'industrie sera publiée d'ici quelques mois. Elle précisera l'ensemble de ces propositions.

¹⁴ L'objectif de l' Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) est de développer des solutions pour produire plus, mieux avec moins d'intrants.

Proposition 2.16 : Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité

En Pays de la Loire, l'agriculture occupe les 2/3 du territoire régional. Sa vocation première et prioritaire - répondre aux besoins alimentaires de la population - suppose qu'elle puisse utiliser demain les ressources naturelles nécessaires à sa production. Dès lors, il apparaît nécessaire et urgent de **stopper l'artificialisation des terres agricoles, de préserver la fertilité des sols et de protéger la ressource en eau.**

Pour le CESER, la démarche prospective doit s'attacher à développer un nouveau modèle d'agriculture diversifiée, productive et respectueuse de l'environnement. Il s'agit de concilier les impératifs de production qualitative et quantitative, de sécurité sanitaire, d'efficacité économique, de robustesse au changement climatique et de transition écologique. Pour y parvenir, il préconise à la Région de :

- **Maintenir un maillage agricole important (en densité et en diversité) sur le territoire**, en accompagnant l'installation et la transmission des exploitations, et en renforçant la viabilité économique des circuits de proximité (production, transformation, vente). A cet égard, toutes les cantines scolaires du territoire devront tendre vers un objectif d'utiliser 100% de produits locaux d'ici à 2050
- **Accompagner l'adaptation des exploitations aux évolutions climatiques**, en développant un programme de préservation, d'entretien et de plantation de haies, en diversifiant les productions et en étudiant les mélanges prairiaux et de nouvelles rotations de cultures.
- **Améliorer la gestion des ressources en eau à des fins agricoles** en conjuguant la maîtrise de l'irrigation avec des modes de stockage respectueux des ressources naturelles (y compris en optimisant les stockages existants) et en adoptant de nouvelles variétés plus résistantes à la sécheresse.
- **Soutenir le développement des énergies renouvelables sur les exploitations**, tant sur la production de gaz (méthanisation) que d'électricité (photovoltaïque, solaire thermique, éolienne).
- **Orienter les exploitations vers une production écologique et de qualité, en limitant l'utilisation d'intrants chimiques.** Pour le CESER, cela nécessitera un travail de recherche sur les techniques alternatives et de formation (initiale et continue) pour les utiliser.
- **Inciter les consommateurs (en amont) et les entreprises de l'industrie Agro-Alimentaire (en aval) à promouvoir des aliments de qualité** et produit dans le respect de l'environnement.

Proposition 2.17 : Impulser le développement d'une économie maritime innovante et plurielle

L'océan atlantique représente un potentiel économique majeur pour les Pays de la Loire. Les activités qu'il génère, diverses et variées, sont promises à un fort développement qui s'appuie sur l'innovation et qu'il faut pouvoir accompagner. Pour répondre à ce défi de la « croissance

bleue », le CESER invite la Région à affirmer plus fortement son ambition maritime, en coopération avec les collectivités locales, les acteurs économiques, les associations et l'État qui conserve un rôle prépondérant dans ce domaine. Pour le CESER, cette vocation maritime doit être définie dans son acception la plus large, et ne pas la limiter aux activités marines et littorales. Elle nécessite d'intégrer les activités à terre qui s'inscrivent dans un continuum d'interactions entre le milieu marin et le domaine terrestre (exemple : maintenance et formation sur l'éolien offshore dans la Sarthe). A cet égard, la Région doit promouvoir une meilleure cohabitation entre les activités traditionnelles (pêche, nautisme, aquaculture, transport maritime, tourisme...) et les activités nouvelles (énergie marines renouvelables, recherche océanographique, biotechnologies,...).

A cet égard la Région doit poursuivre son initiative d'une réflexion partagée au sein de l'Assemblée Régionale Mer Littoral qui étudie notamment comment faire cohabiter les activités traditionnelles (pêche, nautisme, aquaculture, transport maritime, tourisme...) avec les activités nouvelles (énergie marines renouvelables, recherche océanographique, biotechnologies,...). Le travail qui a été fait sur le Document Stratégique de Façade est à ce titre un bon exemple des réflexions à partager pour préparer l'avenir du territoire à long terme.

Enfin, la question de l'économie maritime ne peut se préparer sans évoquer l'avenir du Port de Nantes Saint-Nazaire. Avec un trafic autour de 32 millions de tonnes mais alimenté en grande partie par des produits énergétiques (pétrole, gaz, charbon notamment), la mutation du port et de son modèle économique doit être repensée dès à présent en lien avec l'Etat mais aussi les acteurs portuaires locaux, tout particulièrement dans un contexte de transition énergétique. Plusieurs questions restent sans réponse : quelle gouvernance et quelle place des acteurs locaux aux côtés de l'Etat ? Quelles évolutions sont nécessaires dans la collaboration entre les acteurs portuaires étatiques et les entreprises privées ? Quelles complémentarités possibles avec les ports bretons ? Pour le CESER, l'État doit assumer pleinement son rôle vis-à-vis du Grand Port et accompagner le développement de cette infrastructure via des financements appropriés. Il encourage la Région à accentuer son implication dans la gouvernance du port. Enfin, la desserte de l'hinterland doit être renforcée, en particulier via le fret ferroviaire.

Proposition 2.18 : Accompagner la silver économie

À l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées. D'ici à 2040, un habitant sur quatre aura plus de 65 ans, et ce chiffre devrait continuer d'augmenter. Au-delà de l'impératif social, la réalité du vieillissement offre de nombreuses opportunités économiques. Pour répondre à cet enjeu, le CESER invite la Région des Pays de la Loire à soutenir, dans le cadre de ses compétences, une politique régionale ambitieuse en faveur de l'autonomie et la longévité. Il préconise notamment d'expérimenter un « pack sénior », pour stimuler une offre qui soit à la hauteur de la demande et des besoins exprimés par les personnes âgées.

Selon les dernières projections de l'INSEE, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans est aujourd'hui de 2,1 millions. Il pourrait atteindre 4,2 millions en 2050 en scénario médian. Une part importante de ces âgés entre en situation de dépendance. Ce phénomène nous rappelle aux exigences de solidarité et renforce le besoin de lien social et intergénérationnel.

Il doit être anticipé en renforçant certaines actions déjà mises en œuvre ou en développant de nouvelles, ainsi que le CESER l'avait proposé dans son rapport sur la « Silver économie » en 2015.¹⁵

Parmi ces actions, on citera en particulier la proposition d'un « diagnostic habitat » systématique pour les personnes propriétaires de leur logement (70% actuellement), l'aide aux personnes qui le souhaitent à rester à leur domicile (APA), le développement du principe de « foyer-logement » permettant de conserver son indépendance tout en bénéficiant de pièces communes pour rencontrer ses voisins et pour recevoir ses proches, les services de téléassistance 7j/7 et 24h/24 avec des tarifs adaptés aux revenus, les actions de soutien aux aidants, la formation des aides-soignants accompagnée d'une attention particulière à leurs conditions de travail, le développement de lieux d'accueil de jour et d'hébergement temporaire, la création sur les territoires de "Maisons d'accueil des Seniors", leur permettant de disposer à proximité de leur habitat d'un lieu qui leur soit dédié et de contribuer à rompre leur solitude, le soutien au bénévolat d'initiative citoyenne pour renforcer l'entourage des personnes âgées (programme « Mona Lisa »), mais encore l'amplification des efforts d'adaptation des logements sociaux.

En Pays de la Loire, les acteurs publics ont été particulièrement actifs et innovants ces dernières années sur le champ de l'accompagnement du vieillissement. Cet effort doit être poursuivi pour faire des Pays de la Loire une région exemplaire en la matière.

Proposition 2.19 : Consolider le secteur de l'économie sociale et solidaire

Par l'innovation, le collectif et la prise en compte des spécificités locales, l'Économie sociale et solidaire (ESS) fournit de nombreux emplois, dont une partie concerne les personnes les plus éloignées du monde du travail. Elle couvre pour cela des domaines d'activité très variés tels que le sanitaire, l'environnement, la culture, le sport, l'éducation mais aussi les secteurs bancaires et mutualistes, les entreprises de service à la personne ou encore les coopératives agricoles. Avec plus de 165 000 salariés, l'ESS représente 14,3% des emplois en Pays de la Loire¹⁶.

Pour soutenir le développement de cette économie de proximité, non délocalisable, **le CESER propose à la Région de créer un Pacte de croissance dédié à l'ESS**, en complémentarité de ce qui est fait par l'État. Il s'agit de positionner les Pays de la Loire comme un territoire leader au niveau national, en stimulant la croissance de ces organisations. L'objectif est d'aider de façon globale et significative le développement des entreprises de l'ESS, qui sont très souvent porteuses de solutions concrètes et innovantes pour répondre aux défis majeurs de la société. En lien avec la CRESS, et dans la continuité de ce qu'a initié la Région avec la Conférence de l'ESS, le CESER propose à la Région d'accompagner les porteurs de projets de l'ESS dans la consolidation de leurs modèles économiques (aides au conseil et à la formation, soutien à la création et à l'amorçage de structures nouvelles, amélioration des conditions d'emplois), et dans l'identification de nouveaux leviers de croissance (appui à la recherche de financements nouveaux).

¹⁵ http://ceser.paysdelaloire.fr/images/etudes-publications/sante-social/2015_01_27%20rapport%20silver%20economie.pdf

¹⁶ Source : Observatoire de l'ESS. 2018.

Pour le CESER, une attention particulière doit être portée aux associations, fédérées ou non, qui souffrent – dans tous les secteurs – d’un manque chronique de visibilité sur leur devenir, en particulier depuis l’arrêt des aides au fonctionnement et le recours systématisé aux appels à projets. Dès lors, la mise en place de nouvelles formes de contractualisation, qui renouent avec des conventionnements pluriannuels, apparaît indispensable pour ne pas mettre en péril le secteur associatif et ainsi soutenir ces parts d’initiatives citoyennes et solidaires.

Le CESER invite également la Région à soutenir et à faciliter le développement des SCOP, en particulier dans le cadre d’une reprise de l’activité par les salariés.

Proposition 2.20 : Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations

La Région des Pays de la Loire fait figure de bonne élève en matière de RSE. Près de 1000 entreprises sont actuellement engagées et de nombreux réseaux se structurent pour accompagner la dynamique. **Dans la continuité des dispositions législatives récentes (Loi Pacte), le CESER invite la Région à renforcer son action sur la RSE** en proposant aux entreprises qui le souhaitent un accompagnement sur la définition de leur raison d’être ou sur la modification de leur statut (Statut d’Entreprise à mission).

Proposition 2.21 : Accompagner les usages du numérique et l’intelligence artificielle

La révolution numérique offre de nombreuses opportunités pour le territoire. Robotisation, intelligence artificielle, réalité augmentée, objets connectés, impressions 3D,... les applications sont nombreuses et touchent tous les secteurs. Face à cette réalité, la Région doit garantir le déploiement des réseaux numériques très haut débit sur l’ensemble du territoire d’ici à 2022 (contrat d’avenir). Au-delà, il conviendra d’être attentif aux évolutions technologiques répondant aux nouveaux besoins, en veillant à ne pas creuser la fracture numérique afin que les progrès techniques soient accessibles à tous. Les conséquences sanitaires, environnementales et sociales, notamment sur le travail et l’emploi, devront être prises en compte.

Le CESER suggère également à la Région de mettre en œuvre **un plan pour le développement des usages du numérique**. L’objectif est triple :

- permettre à chacun des habitants d’accéder aux outils numériques (savoir utiliser, comprendre et créer). C’est un enjeu d’employabilité et de citoyenneté ;
- accompagner les organisations, en particulier les petites, dans leur transition numérique, afin qu’elles puissent préserver et développer leurs activités ;
- proposer de nouveaux usages, en développant une filière numérique à l’échelle régionale qui s’appuierait sur les écosystèmes nantais, angevin et lavallois.

Un accent particulier devra être mis sur l’usage du numérique dans l’éducation et la formation, en particulier dans les lycées, et sur le rôle des laboratoires dans le développement de l’Intelligence artificielle. Parmi les domaines les plus concernés en région figurent les transports, et notamment la voiture autonome, mais aussi la santé avec le développement de systèmes experts d’aide au diagnostic, qui doivent s’inscrire dans la

démarche régionale d'appui sur la thématique « santé du futur ». Dans tous les domaines d'application de l'intelligence artificielle, le partage des données (Big data) doit être encouragé.

Une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.

Proposition 2.22 : Renforcer la collaboration entre les territoires

Face à l'ampleur des défis à relever, **le CESER propose que la Région puisse aborder avec les intercommunalités du territoire et au-delà de leurs frontières administratives, des problématiques communes comme la mobilité, le développement économique, l'alimentation ou encore la préservation de l'environnement. Le SRADDET a vocation à constituer le socle de ces orientations communes.**

Plus concrètement, il s'agit d'encourager et de favoriser la signature de contrats de réciprocité entre la Région, les grandes agglomérations et les EPCI du territoire pour créer des coopérations destinées à renforcer le lien entre le régional et le local, entre l'urbain et le rural. Sur le volet économique, ce contrat permettrait par exemple de questionner l'implantation des zones d'activités.

Pour le CESER, cette collaboration des territoires vise à renforcer la cohérence des actions et des moyens engagés par les différentes échelles de collectivités. Elle doit s'attacher à assurer l'équilibre entre les différents territoires, dans une approche d'apports mutuels (et non de concurrence). Cette alliance pourrait également aboutir à des réponses communes dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens.

Cette proposition fait suite à un bilan des contrats de territoire réalisé par le CESER et publié en annexe de cet avis.

Proposition 2.23 : Renforcer les coopérations interrégionales

L'inventaire des coopérations et mutualisations avec les régions voisines, réalisé en 2014 par le CESER, a montré l'importance des coopérations à l'échelle du Grand Ouest. Il a également mis en évidence des coopérations bilatérales particulièrement marquées avec la Bretagne. Cette étude, essentiellement quantitative, demande aujourd'hui à être complétée afin de définir les coopérations à approfondir et à développer entre les régions de l'ouest et les conditions à créer pour faciliter les coopérations et projets entre ces régions.

Cette étude devrait également conduire à engager une réflexion sur l'opportunité d'instances interrégionales de pilotage sur des sujets communs, en fonction des bassins pertinents (CTAP interrégional). À moyen et long terme, il semblerait pertinent de renforcer certaines politiques interregionales sectorielles. C'est par exemple le cas pour les problématiques énergétiques, qui doivent être pensées à l'échelle du Grand Ouest ou encore pour l'innovation maritime, qui nécessite une feuille de route partagée.

À titre de priorités, pour développer les complémentarités avec les régions voisines, le CESER invite la Région Pays de la Loire à :

- Renforcer la mobilité interrégionale par transport ferroviaire avec la rénovation des lignes interrégionales existantes : Nantes-Rennes / Nantes- Bordeaux ; Rennes-Châteaubriant ; Caen-Le Mans-Tours. (Contrat d'avenir)
- Assurer la cohérence interrégionale des actions sur les risques littoraux en disposant d'une observation et d'une expertise unifiées sur la façade Atlantique, notamment dans le cadre de la montée attendue des eaux suite au réchauffement climatique.

Proposition 2.24 : Améliorer l'interconnexion du territoire

La desserte du territoire constitue l'un des éléments fondamentaux de l'attractivité des Pays de la Loire, région située à la périphérie du cœur de l'Europe. Cela passe par des transports performants, pour les voyageurs comme pour les marchandises.

Sur le plan ferroviaire, l'axe Saint-Nazaire-Nantes-Angers-Paris est un axe structurant qui faute d'investissements sera saturé dans les prochaines décennies. Le CESER note que des engagements de travaux ont été pris dans le contrat d'avenir. Toutefois, il faudra probablement être plus ambitieux pour maintenir la qualité de service. L'hypothèse de création de tronçons à trois voies doit être envisagée à moyen terme.

Les dessertes vers les capitales européennes et les aéroports franciliens doivent être facilitées dès maintenant via l'amélioration de l'interconnexion des lignes TGV, avec en priorité l'aménagement entre Massy et Valenton et la gare d'Orly Rungis. Les temps de trajets vers les capitales régionales doivent être diminués, notamment au départ de Nantes et les lignes ferroviaires vers les régions voisines doivent être rénovées et maintenues dans leurs capacités.

Le CESER souhaite que la desserte ferroviaire du Grand Port maritime et plus largement le fret ferroviaire soient développés, notamment via la virgule de Savenay et l'électrification du tronçon Nevers-Chagny qui permettra de finaliser la voie ferrée centre Europe Atlantique (VFCEA).

Sur le plan routier, la réalisation de franchissements de Loire à hauteur de Cheviré et Ancenis favorisera les liaisons interrégionales, tout en décongestionnant le trafic sur la métropole. La liaison entre Nantes et La Rochelle doit impérativement être améliorée.

Les liaisons fluviales et maritimes offrent une alternative intéressante au plan économique et environnemental aux liaisons terrestres, en particulier sur la Loire. Elles s'appuient sur le Grand port maritime dont la gouvernance doit être améliorée et l'activité diversifiée.

Enfin, l'aéroport de Nantes, actuellement saturé en période de pointe (aérogare et parkings), doit être impérativement rénové et adapté à l'évolution du trafic, dont l'augmentation dépasse toutes les prévisions. Son accès en transports collectifs doit être amélioré. Il est enfin absolument nécessaire d'agir contre les nuisances qu'il génère pour ses riverains. L'évolution du trafic devra faire l'objet d'une évaluation en continu afin de travailler sur les solutions pertinentes à horizon 2050.

3. Partie 3 : L'émergence d'un nouveau « pacte territorial »

Pour mener à bien cette ambition, la Région ne peut agir seule et devra mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un objectif commun : celui d'inventer les Pays de la Loire de demain. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil Régional à renouveler ses méthodes, pour entrer dans des logiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Cette démarche prospective est l'occasion d'un pacte territorial qui lie les individus et les organisations sur le territoire. Un contrat où le bien commun et l'intérêt collectif l'emportent sur les intérêts particuliers.

Ce changement de perspective nous oblige à repenser la communauté ligérienne et la manière dont sont construites les relations entre ses membres. A ce jour, les Pays de la Loire ne sont pas suffisamment organisés de manière à apporter des réponses rapides et efficaces aux défis environnementaux, sociaux et économiques. Ses modes de gouvernance doivent évoluer pour gagner en efficacité, en souplesse et en réactivité, tout en prenant en compte les enjeux globaux et de long terme. Pour le CESER, la Région doit davantage solliciter l'intelligence collective et faciliter l'engagement de tous les acteurs. A cet égard, il constate qu'un nombre croissant d'organisations et d'individus n'est pas associé à la démarche prospective (cf partie 1).

Pour le CESER, cette démocratie participative n'est pas une substitution à la décision politique mais bien un complément pouvant faciliter sa mise en œuvre et son acceptabilité. Dès lors, il ne s'agit pas de remettre en cause l'utilité des organes délibérants, garantie par la Constitution. La participation des acteurs doit davantage être perçue comme un moyen d'accroître la légitimité des décisions publiques et d'en améliorer sa mise en œuvre. D'ailleurs, les élus régionaux qui en font usage soulignent à quel point elle peut être utile dans la réussite des projets.

Les 8 propositions qui suivent permettent de construire une gouvernance régionale plus dense, plus dynamique et plus communicative. La vision que nous portons est celle d'une démocratie « augmentée » par l'implication continue des acteurs locaux pour façonner une véritable culture de la participation. Pour le CESER, cette pratique de la démocratie participative est une exigence de la vie politique. Elle poursuit 3 objectifs :

- Avoir un maximum d'acteurs engagés, ancrés sur le territoire et qui agissent au quotidien en faveur de l'intérêt régional ;
- Permettre à tous les acteurs de la région de comprendre les politiques qui les concernent, de participer à leur conception, de les évaluer et de proposer des améliorations ;
- Favoriser l'éclosion et le développement d'initiatives collectives dans les territoires de la région (en urbain comme en rural).

En proposant des méthodes nouvelles, en rupture avec le jeu politique classique, le Conseil Régional développera au sein de la société ligérienne de nouveaux apprentissages. Cet art du « faire ensemble » qui lui est nécessaire pour aborder sereinement les défis du xxi^e siècle.

La participation des usagers

Pour le CESER, la région de demain ne s'inventera pas sans la contribution de tous les usagers, qui souhaitent être associés de plus près aux décisions politiques mais aussi à l'action collective. Dès lors, il faudra sans doute, à l'avenir, imaginer de nouvelles formes de participation pour répondre à cette demande de partage et de co-construction.

Proposition 3.1 : S'inspirer des méthodes du design thinking

La Région des Pays de la Loire pourrait utilement s'appuyer sur les méthodes du design thinking, dont les apports sont désormais reconnus dans la planification territoriale. En accordant une plus grande attention aux usagers du territoire, le design s'intéresse à leurs modes de vie, à leurs attentes, à leurs besoins mais aussi à leurs contraintes. L'implication des usagers remet en cause l'idée selon laquelle la prospective correspond forcément à une prise de distance vis-à-vis des réalités locales. Et si la loupe était plus importante que la longue vue pour bâtir « Ma région en 2050 » ? Et si on complétait les scénarios du possible par des immersions ponctuelles, au plus près du terrain ?

Pour le CESER, cette méthode présente l'intérêt d'imaginer à quoi ressemblerait la prospective régionale à hauteur des individus. Elle viendrait utilement compléter le point de vue des experts mobilisés par la Région sur sa démarche prospective.

Le design des politiques publiques permet de comprendre réellement les problèmes auxquels nous devons faire face, de trouver des solutions rapides, mieux adaptées, plus efficaces, plus innovantes et aussi moins coûteuses. Il s'appuie généralement sur 4 étapes :

1. L'immersion qui consiste à se mettre à la place des usagers du territoire, pour comprendre leur expérience, leurs frustrations et leurs problématiques. Dans l'idéal, cette phase nécessite de rencontrer un panel d'usagers pour recueillir in situ des expériences vécues sur le territoire, mais elle peut aussi s'appuyer sur la méthode des « personas » issue du marketing. Il s'agit de stéréotyper des personnes fictives incarnant un profil d'utilisateur d'un service ou d'un produit caractérisé par son âge, son sexe, son métier.
2. L'idéation qui consiste à trouver des solutions pour répondre à leurs besoins. Cette phase est généralement effectuée en petit groupe, en alternant des réflexions intuitives et des analyses plus approfondies. Elle a pour objectif de débloquer l'innovation en rassemblant une pluralité d'acteurs (usagers, élus, experts, agents publics, ...)
3. Le prototypage qui permet d'expérimenter et tester des solutions aux problématiques identifiées. Cela suppose d'inscrire la collectivité dans une logique itérative et de reconnaître le droit à l'erreur, qui n'est pas un vain mot.
4. Le déploiement qui consiste à généraliser la solution, une fois que celle-ci aura été évaluée et approuvée par l'utilisateur-testeur.

Le CESER des Pays de la Loire associe les usagers

Dans le cadre d'une étude sur l'amélioration de l'accès à la formation professionnelle une démarche a été mise en œuvre. Sur une période de plusieurs mois, 6 suivis de parcours ont été mis en place. Il s'est agi, pour 6 conseillers du CESER, de suivre chacun une personne dans ses démarches d'accès à une formation, en établissant trois entretiens bimensuels. Ces témoignages concrets, précis, sur les difficultés rencontrées par chacun, mais aussi sur les opportunités qui se sont présentées, ont permis de nourrir l'étude car ils sont des exemples du « terrain », de la réalité vécue.

Chacun a ainsi pu dire comment il avait été accompagné, ce qu'il avait vécu concrètement, comment il avait eu accès à l'information, etc...

Pour améliorer cette prise en compte des usagers, des laboratoires d'innovations publiques ont vu le jour en Europe. Ils incarnent la volonté des collectivités de se doter de leurs propres « cellules de R&D », questionnant la manière dont sont – ou seront demain – conçues les politiques publiques. A cet égard, le Labsolu, inauguré par la Région en janvier 2018, ne doit pas se limiter à une salle de créativité. Il doit être en capacité d'insuffler une culture de travail transversale et partenariale dans l'administration régionale.

Par son fonctionnement dynamique, cette méthode affine l'action publique traditionnellement conçue en tunnel. Elle permet de concrétiser rapidement des projets en lançant des tests « grandeur nature », auprès d'un groupe d'usagers. On s'aperçoit alors très vite de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas.

Ti-Lab : le laboratoire d'innovation publique de la Bretagne

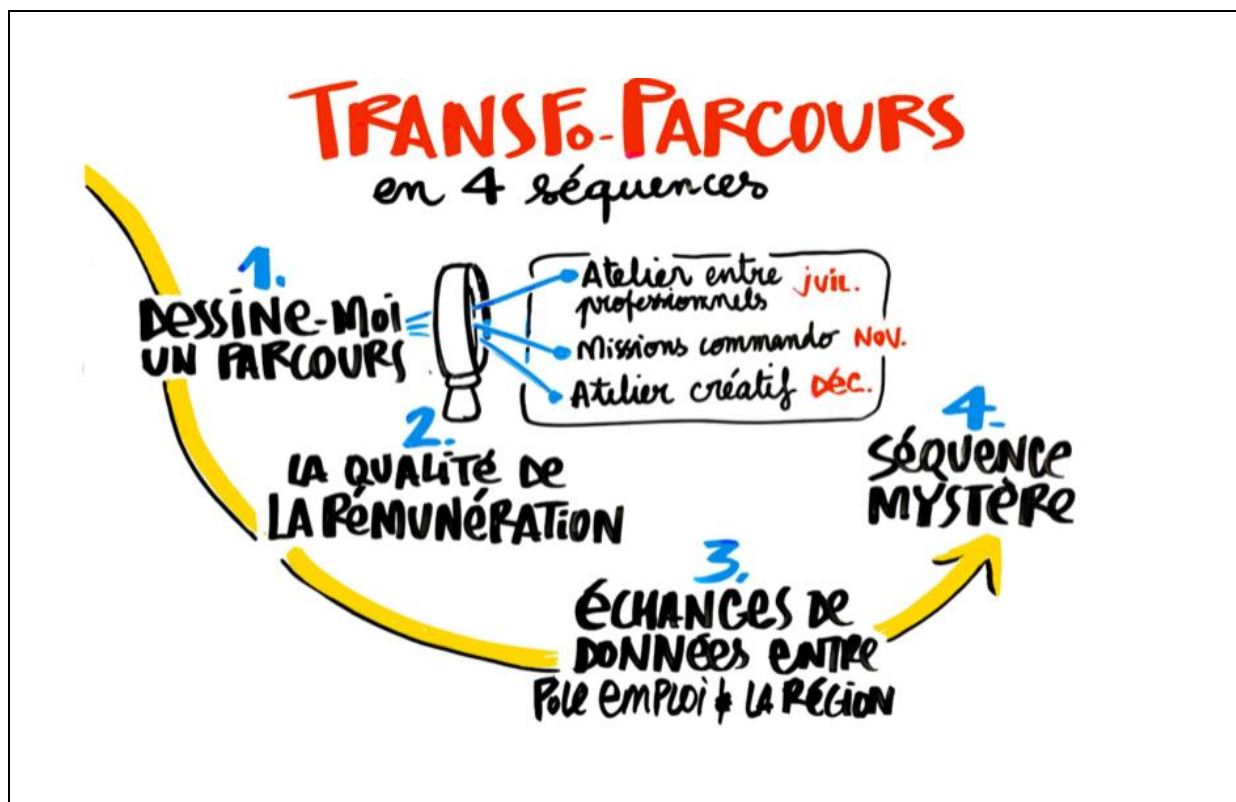
C'est au sein de l'hôtel Bon-Pasteur à Rennes que s'est installé depuis 2017 le laboratoire d'innovation publique. Dans un lieu de travail ouvert, créatif et chaleureux, il met en œuvre de nouvelles méthodes pour améliorer les services publics aux usagers. Lauréat de l'appel à projets lancé par l'Etat (soutenu par le programme d'investissements d'avenir), ce laboratoire collaboratif porté conjointement par la Région et l'État associe d'autres acteurs publics et privés, comme Pôle emploi, la CAF ou encore l'institut de formation Askoria.

Il planche ainsi actuellement sur plusieurs projets, en lien direct avec les politiques régionales : la formation et les parcours de formation professionnelle (TransfoParcours), les nouvelles formes de mobilité (MobLab) ou encore l'égalité femme/homme dans le secteur numérique (Numerifemmes).

Le Ti-lab s'inspire de la méthode de « design de service » - qui place l'utilisateur, l'habitant, le bénéficiaire, au centre de l'action - pour expérimenter sur le terrain et construire, avec lui et pour lui, des solutions à ses problématiques. Chaque expérimentation dure environ dix-huit mois.

A titre d'exemple, le projet TransfoParcours consiste à simplifier le parcours de formation des usagers, en identifiant ensemble les problématiques auxquelles sont confrontées les personnes en recherche d'emploi ayant un projet de formation.

Pour en savoir plus : <https://vimeo.com/252666705>



Proposition 3.2 : Créer les conditions d'un dialogue pérenne

L'un des principaux obstacles aux démarches participatives est leur relative austérité, qui n'attire qu'un public d'initiés ou des individus porteurs d'une préoccupation spécifique. Celui qui maîtrise la prise de parole en public et le sujet traité contribue à restreindre l'intelligence collective et l'expression d'idées dissonantes ou nouvelles.

Salles de réunions classiques, prédominance de l'écrit sur les expressions spontanées, monopolisation de la parole par quelques « sachants », recherche systématique du consensus ... sont autant de freins auxquels il est possible de remédier. Pour le CESER, l'enjeu consiste à libérer la parole pour créer de la « tension » (l'art de la dispute) et aller chercher du « dissensus ». Car c'est bien en assumant les positions de chacun qu'une utile tension se crée et permet la recherche de l'intérêt général.

Pour y parvenir, le CESER préconise l'utilisation de méthodes créatives et ludiques. S'il n'a pas vocation à accompagner la Région dans ses choix méthodologiques (nous ne sommes pas un cabinet conseil), celle-ci pourrait utilement s'inspirer de :

- La cartographie participative, qui présente l'intérêt de construire une représentation graphique du territoire. Il s'agit de cartographier l'espace vécu par les acteurs ligériens, et de confronter la manière dont chacun imagine l'avenir du territoire.
- Le jeu de rôle, qui permet de mettre en scène et de vivre une problématique impliquant différents acteurs. Il provoque de nouvelles formes d'interaction entre les participants, pour atteindre un objectif commun.

- Le forum ouvert, qui permet de responsabiliser les participants dans la mesure où ce sont eux qui proposent les thématiques à investir, portent les débats et produisent des résultats.
- Le café du monde (World café), qui reproduit l'ambiance conviviale et décontractée d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables.

L'ensemble de ces méthodes (et il en existe beaucoup d'autres !) a la particularité d'installer un climat d'ouverture et de confiance, propice aux échanges et à la qualité des idées. Il récrée du lien entre les élus et ceux qu'ils sont censés représenter. Toutefois, pour être efficace et ne pas créer de malentendus, l'exercice démocratique doit reposer sur des règles précises et rigoureuses. A cet égard, si la concertation permet aux acteurs du territoire d'intervenir, d'éclairer et d'élaborer la décision finale, ce sont bien les élus régionaux qui gardent leur rôle de décision.

Pour le CESER, la Région doit également engager une réflexion sur les lieux de la concertation. Pour toucher un plus grand nombre d'acteurs, il serait judicieux de s'appuyer en priorité sur les lieux de vie (lycées, gare, associations sportives et culturelles, missions locales, entreprises, ...) ou sur des espaces conviviaux (cafés, espaces public, ...).

Pour définir l'ensemble de ces principes, et en garantir l'effectivité, le CESER préconise de créer une délégation à la démocratie participative, qui aurait pour mission de déployer et de structurer les instances de participation à l'échelle régionale.

Occitanie : la Région citoyenne

Consciente des attentes croissantes des citoyens en matière d'évolution des pratiques politiques, la Région Occitanie s'est engagée à développer une prospective permanente sur la co-construction des politiques publiques avec ces citoyens. La Région a développé des instances de dialogue et de concertation innovantes, à l'image de la plateforme participative « LaRegionCitoyenne.fr » destinée à favoriser une citoyenneté active pour les habitants d'Occitanie. Ce site permet aux citoyens d'accéder et de participer aux consultations de la Région, mettre leurs propositions en débat dans le forum citoyen et transmettre à la Région leurs idées pour l'action régionale.

Dans cette dynamique, l'Assemblée régionale a voté une Charte régionale de la citoyenneté active qui propose à chaque citoyen des moyens réels et concrets de peser sur la construction des politiques régionales afin de créer des politiques plus justes et plus efficaces, plus concrètes et plus adaptées.

La Charte propose une large gamme d'outils dont :

- Les concertations qui permettent de participer et de donner son avis sur les ambitions régionales ;
- Le forum citoyen qui permet à chacun de discuter, débattre avec les autres citoyens d'Occitanie et élaborer des propositions pour l'action de la Région ;
- La votation d'initiative citoyenne qui permet l'organisation d'une votation populaire sur un sujet lié à une compétence de la Région ;
- La constitution de commissions citoyennes permettant à des citoyens de se réunir pour réfléchir ensemble à l'action régionale sur une ou plusieurs thématiques. C'est notamment grâce à ces commissions que les citoyens peuvent actionner les moyens mis à leur disposition.

Proposition 3.3 : S'appuyer sur les Civic tech

Le numérique aide à rénover le fonctionnement de nos démocraties, en assurant une plus grande transparence et une participation accrue des acteurs aux décisions politiques. C'est dans ce contexte que sont nées les « Civic Tech », ces plateformes qui accélèrent le processus démocratique à moindre coût, en permettant aux citoyens d'interagir avec le débat public.

Pour le CESER, la Région des Pays de la Loire pourrait utilement se doter d'une application digitale, qui permettrait aux citoyens de donner un avis sur un sujet, de répondre à un sondage d'opinion, de poser des questions à un élu, d'évaluer l'efficacité d'une politique publique ou encore de partager des solutions afin de répondre aux enjeux régionaux.

Toutefois, cette initiative – si elle est mise en œuvre par le Conseil Régional - devra s'accompagner d'une démocratisation des outils numériques. En Pays de la Loire, comme partout ailleurs, les inégalités d'accès aux technologies d'informations sont encore bien réelles. Il faudrait donc éviter que d'une fracture numérique découle une fracture démocratique.

Proposition 3.4 : Mettre en place un budget participatif

Dans une démocratie ouverte, chacun doit avoir l'opportunité et les moyens effectifs d'être un citoyen actif et engagé au service de la société. Pour le CESER, la Région doit donc favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes. Il s'agit à la fois de les soutenir, de les valoriser mais aussi de les financer. A cet égard, **Il propose d'affecter une partie du budget du Conseil régional à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants.** Ce budget participatif vise à faire émerger des actions qui répondent à un impératif de solidarité et d'intérêt général. Il doit permettre aux ligériens, quelle que soit leur origine de proposer des projets sur l'ensemble du champ de compétence de l'institution relevant des dépenses d'investissement.

Bourgogne Franche-Comté : « Mon projet pour la planète »

D'ores et déjà expérimenté dans de nombreuses villes, mais aussi à l'échelle des Régions, le Budget participatif permet la mise en œuvre d'une citoyenneté active.

Fort de ce constat, la Région Bourgogne Franche Comté a lancé en 2018 un appel à initiatives citoyennes dont l'objectif est de soutenir des actions concrètes, exemplaires et innovantes, portées par la société civile, afin de lutter contre le dérèglement climatique ou pour améliorer le cadre de vie des habitants au quotidien. Intitulé « Mon projet pour la planète », cet appel est doté d'un budget de 3 millions d'euros. Il a pour but de :

valoriser les projets des citoyens s'impliquant de manière effective dans la mise en œuvre d'actions en lien avec les ambitions du Plan climat

d'associer les citoyens aux choix des actions mises en œuvre pour soutenir les innovations dans les secteurs de l'énergie, de l'économie circulaire ou encore de la biodiversité.

Ce budget participatif s'inscrit dans une stratégie de mandat qui a pour objectif d'intégrer tous les registres d'expression, des plus simples aux plus riches, pour inciter le plus grand nombre de citoyens à prendre la parole sous toutes les formes.

Pour en savoir plus : <https://jeparticipe.bourgognefranche.comte.fr>

Proposition 3.5 : Proposer un dialogue structuré avec les jeunes

S'intéresser à l'avenir des Pays de la Loire, c'est s'intéresser aux jeunes d'aujourd'hui.

Dans le cadre de la Loi « Egalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, les Régions sont tenues de coordonner la politique Jeunesse sur leur territoire. Pour y parvenir, le CESER rappelle que cette politique doit faire l'objet d'un processus annuel de **dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics**. L'objectif est d'établir des orientations stratégiques pour faciliter l'expression et la participation des jeunes, dans les différentes instances régionales.

Le CESER invite notamment la Région à **créer une commission « jeunesse » dans la CTAP et de prévoir d'y associer les jeunes et les organisations de jeunes et de jeunesse**. Il préconise également la création d'un Conseil régional des jeunes et d'inciter les intercommunalités à **mettre en œuvre des projets territoriaux de jeunesse (PTJ)**, formalisés par des plans d'actions pluriannuels.

Des actions ciblées en faveur des enfants devraient également voir le jour. Elle permettrait aux enfants de grandir comme citoyens et acteurs responsables et de trouver leur juste place au sein de la société. Il serait inepte d'attendre leur majorité pour préparer les jeunes à devenir des citoyens. Par ailleurs, ne pas les écouter sur les sujets qui les concernent, c'est prendre le risque de contresens majeurs, de déconvenues et de lacunes.

Nouvelle Aquitaine : Une conférence territoriale des jeunesse

A ce jour, seules 5 Régions françaises ont mis en place un dialogue structuré avec les jeunes. La Bretagne et la Nouvelle Aquitaine font parties des bons élèves.

En Nouvelle Aquitaine, une Conférence territoriale de la jeunesse a été mise en place en novembre 2017. Elle mobilise les jeunes, la Région, l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ainsi que les acteurs économiques et sociaux. 6 objectifs ont été définis :

- engager une réflexion collective sur le champ de la jeunesse promouvant la citoyenneté et les valeurs de la République
- définir des orientations stratégiques communes et partagées
- accompagner l'élaboration des politiques publiques concertées avec l'ensemble des instances publiques et privées et notamment avec les jeunes
- veiller à l'efficacité de l'action publique par une mise en cohérence et une complémentarité des interventions publiques
- favoriser l'engagement des jeunes sous ses différentes formes et leur autonomie
- co évaluer des politiques avec les bénévoles

Pour en savoir plus : <http://nouvelle-aquitaine.drdjcs.gouv.fr/spip.php?rubrique885>

Dans le cadre de sa démarche prospective, le CESER invite également la Région à mettre en place une clause « impact-jeunesses », comme processus général d'évaluation préalable des politiques régionales. Cette clause vise à garantir que les décisions prises par le Conseil régional ne mettent pas en péril les jeunes d'aujourd'hui mais également ceux de demain.

Une société civile organisée

La société civile organisée est nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Elle représente en Pays de la Loire un tissu associatif riche et dynamique, ainsi que des organisations patronales et syndicales ou des chambres consulaires qui accompagnent, suscitent et organisent chaque jour la parole citoyenne. Dès lors, **si le CESER réclame plus de démocratie participative, il n'oublie pas pour autant la pertinence d'une parole structurée**¹⁷. Pour nous, l'intérêt général ne peut se résumer à la somme des intérêts particuliers.

Fort de ce constat, **la Région doit s'attacher à entretenir un lien privilégié avec chacune des organisations de la société civile**. Il s'agit de faire vivre une communauté territoriale, où chacun prend part à ses responsabilités. A cet égard, la notion de « co-responsabilité territoriale » développé par le Conseil général de la Gironde est intéressante.

Proposition 3.6 : Renouveler le contrat territorial entre la Région et ses partenaires locaux

« Ma région en 2050 » est l'occasion de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune de l'avenir du territoire. **Pour le CESER, cette démarche doit aboutir à la signature d'un « pacte territorial » entre la Région, l'Etat, les collectivités locales et les principales organisations de la société civile**. L'objectif est d'expérimenter une gouvernance partagée, dans une logique de co-développement territorial et de réciprocité des acteurs. A cet effet, **le CESER demande à la Région que les organisations associatives et syndicales puissent être membres de la CTAP**.

Pour la Région, l'aboutissement de ce pacte suppose d'endosser une mission d'intermédiation.

Proposition 3.7 : Accompagner la structuration des Conseils de développement

Les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales. Toutefois, leur fonctionnement est très divers. Si la majorité contribue à créer de l'ingénierie citoyenne, certains s'apparentent davantage à des contre-pouvoirs. Par ailleurs, les moyens accordés par la collectivité sont très variables d'un territoire

¹⁷ Pour aborder les transitions cela exige une pensée complexe, le CESER est l'un des lieux de production de cette pensée complexe et c'est ce qui permet de structurer ensuite le débat public

à l'autre. A part sur les grandes agglomérations du territoire, la majorité des conseils ne dispose d'aucune ressource humaine.

Fort de ces constats, le CESER invite la Région à **définir un cadre méthodologique pour structurer et accompagner l'organisation des Conseils de développement**. En partenariat avec les intercommunalités du territoire, l'objectif est de préciser le rôle des Conseils de développement et le type de contributions qui pourrait être attendu. Un dispositif d'évaluation annuel doit également être proposé.

Pour faciliter l'échange des bonnes pratiques et consolider certains avis à l'échelle régionale, **une conférence régionale des conseils de développement doit être créée**, qui désignerait son représentant au CESER des Pays de la Loire.

4. Conclusion

En Pays de la Loire, comme partout ailleurs, l'évolution rapide des mutations démographiques, sociales, environnementales et économiques complexifie l'action publique. Changements climatiques, vieillissement de la population, transformation des modes de vie et des conditions de travail, innovations technologiques, intelligence artificielle ... sont autant de facteurs qu'il convient d'anticiper, afin d'assurer un développement équilibré et durable du territoire.

Dans ce contexte, la démarche prospective engagée par le Conseil régional a vocation à nourrir l'ensemble des stratégies territoriales, au 1er rang desquelles le futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires.

Pour le CESER, il s'agit de mieux appréhender la complexité des enjeux auxquels nous devons faire face, en « regardant vers l'avant ». Cette anticipation au service de l'action donne à voir un avenir ouvert sur plusieurs possibles, à condition d'y intégrer tous les facteurs d'évolution, les ruptures mais aussi les freins aux changements... Ainsi, une veille permanente permettrait de repérer les inerties et les tendances lourdes, les faits porteurs d'avenir (signaux faibles) et les incertitudes majeures. La prospective se pose alors comme un outil essentiel à la conduite des politiques publiques et à leur planification sur le court, moyen et long terme.

A travers cette contribution, le CESER met en avant quelques propositions concrètes, qui visent à agir dès maintenant pour préparer l'avenir des Pays de la Loire. L'ambition est affichée :

- Atteindre la neutralité carbone dans le secteur du bâtiment
- S'affranchir des énergies fossiles
- Garantir le bon état écologique des masses d'eau
- Développer une offre de transports accrue, diversifiée et mieux organisée
- Réduire de moitié la quantité de déchets produits sur le territoire
- Protéger et restaurer la biodiversité, en s'appuyant notamment sur un objectif de zéro artificialisation net du territoire
- S'adapter aux évolutions climatiques, en particulier sur le littoral ligérien
- Aider les jeunes à s'approprier le futur dans le cadre d'un plan d'action éducatif
- Adapter les compétences et les métiers aux évolutions de la société
- Développer une politique globale et de long terme sur le logement
- Garantir l'accès aux soins pour tous, en s'appuyant sur l'évolution des technologies et des pratiques médicales
- Promouvoir l'offre culturelle, comme un vecteur de lien social
- Créer les conditions favorables au développement de l'économie de proximité

- Préparer l'avenir de l'industrie
- Promouvoir une agriculture et une alimentation de qualité
- Affirmer plus fortement son ambition maritime
- Créer un Pacte de croissance dédié à l'ESS
- Accompagner la silver économie, à travers la création d'un « pack sénior »
- Développer la responsabilité sociale et sociétale des organisations
- Accompagner les usages du numérique, en étant attentif aux évolutions technologiques et aux nouveaux besoins
- Renforcer l'alliance des territoires, en développant des contrats de réciprocité
- Promouvoir les coopérations interrégionales
- Améliorer l'interconnexion du territoire

Pour mener à bien cette ambition, la Région ne peut agir seule et devra mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. C'est pourquoi, le CESER invite le Conseil régional à renouveler ses méthodes, pour entrer dans des pratiques de coopérations et de partenariats plus avancées. Cette démarche prospective est l'occasion d'un nouveau pacte territorial, qui lie les individus et les organisations sur le territoire. L'objectif est d'expérimenter une gouvernance partagée, dans une logique de co-développement territorial et de réciprocité entre les acteurs.

En proposant des méthodes nouvelles, en rupture avec le jeu politique classique, le Conseil régional développera au sein de la société ligérienne de nouveaux apprentissages. Cet art du « faire ensemble » qui lui est nécessaire pour aborder sereinement les défis du XXI^e siècle.

A cet égard, le CESER devrait pouvoir être mieux appréhendé dans son rôle de veille, d'étude et d'avis. Il a vocation à être saisi par la Région. Ne pourrait-il pas voir ses possibilités de saisines élargies à d'autres acteurs ? Dans le plein respect de des prérogatives des conseils de développement ne pourrait-il pas pouvoir être saisi par ces derniers ? En tant que représentants de la société civile organisée sur nos territoires, les conseillers du CESER ont souvent une connaissance précise du terrain, ne pourrait-on pas envisager des possibilités de saisines infra régionales ? Ces questions doivent être abordées sans frilosité pour faire évoluer la place du CESER et lui donner un rôle dans l'évaluation des politiques publiques et d'observation des mutations sociales, économiques et environnementales.

5. Annexes

5.1. Les fiches validées par les Commissions

5.2. Le bilan des contrats de territoires

5.3. L'avis sur l'eau

5.4. Le benchmarking CESER